

CAVAC

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS

RÉGION DE
LANAUDIÈRE

Formé pour vous épauler



RAPPORT ANNUEL

2025

2026

Centre d'aide aux victimes
d'actes criminels de Lanaudière





TABLE DES MATIÈRES

- 4** Mission, Valeurs, Objectifs et Philosophie d'intervention
- 8** Mot de la présidente
- 9** Conseil d'administration
- 10** Mot de la directrice générale
- 11** Portrait du CAVAC de Lanaudière
 - 12** L'équipe
 - 13** Nos couleurs
 - 14** L'historique
 - 16** Les réalisations
 - 21** Bilan et plan d'action du CAVAC en matière de violence sexuelle

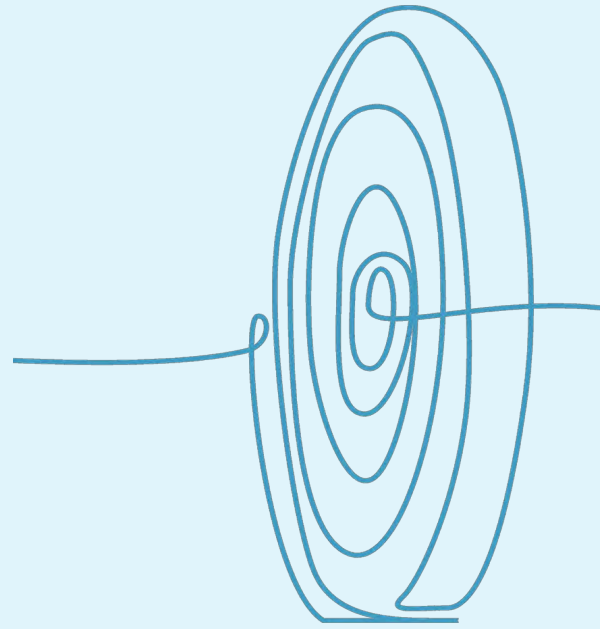
- 27** Portrait des services
 - 29** Le CAVAC en Vrac
 - 30** Demandes et offres de services
 - 31** Évaluation téléphonique
 - 31** Assignation par le Directeur des poursuites criminelles et pénales
 - 32** Services au palais de justice
 - 34** Programme de référence policière
 - 37** Programmes d'informations
 - 39** Programme de mesures de rechange général (PMRG)
 - 41** Programme de référence et d'information des décisions d'octroi (PRIDO)
 - 42** Programme d'accompagnement justice et santé mentale (PAJ-SM)
 - 43** Cliniques d'assistance technique (CAT)
 - 44** Communauté autochtone
 - 46** Programme Témoin Enfant (PTE)
 - 47** Programme témoins en violence sexuelle et violence conjugale (PT-VSVC)
 - 48** Alerte Lanaudière

- 51** Statistiques
 - 52** Les dossiers actifs
 - 53** La répartition des dossiers
 - 54** La clientèle
 - 55** Les types de crimes
 - 56** Référence

- 57** Activités, implication et développement des compétences
 - 58** Promotion, sensibilisation et activités
 - 59** La violence et moi... et Opération nationale concertée
 - 60** Tables de concertation et comités de travail
 - 61** Développement des compétences

- 65** Priorités 2026-2027

LA MISSION DU RÉSEAU DES CAVAC



La mission des CAVAC consiste à offrir des services à toute personne de tout âge, victime d'un acte criminel, peu importe qu'une dénonciation judiciaire soit faite ou non. Sont également considérés comme personnes victimes les proches et les témoins.

Le travail de l'équipe professionnelle inclut l'accompagnement des personnes victimes dans leur démarche de reprise de contrôle et de pouvoir sur leur vie, en leur offrant les services adéquats et adaptés à leur situation personnelle. Les CAVAC offrent des services gratuits et confidentiels.



LES VALEURS

La loi reconnaît à la personne victime le droit d'être traitée avec courtoisie, équité et compréhension, dans le respect de sa dignité et de sa vie privée. L'intervention des CAVAC repose sur ces valeurs et chaque intervenant se doit de les appliquer dans ses interventions :

Courtoisie

Une personne victime doit être accueillie en toute civilité, dans le respect des bienséances.

Équité

Une personne victime doit être respectée dans l'authenticité de sa victimisation et dans ses droits. L'intervention doit être juste vis-à-vis chaque personne victime.

Compréhension

Les besoins de la personne victime doivent être compris et des services adéquats doivent être offerts selon la mission et la philosophie du CAVAC.

Respect de la dignité

Une personne victime doit être traitée avec égard dans sa personne et dans sa victimisation.

Respect de la vie privée

Seules les informations nécessaires à l'intervention seront demandées à la personne victime et les convenances de celle-ci sont prises en considération.

LES OBJECTIFS



- Accueillir et soutenir les personnes victimes d'infractions criminelles, leurs proches et les témoins en leur offrant accueil, réconfort et soutien moral;
- Informer ces personnes victimes d'infractions criminelles, leurs proches et les témoins de leurs droits et de leurs recours en les orientant vers les ressources juridiques, médicales, sociales et communautaires appropriées et en leur donnant l'information de base sur le processus judiciaire;
- Apporter support et écoute à ces personnes victimes d'infractions criminelles, leurs proches et les témoins en les accompagnant dans leurs démarches auprès des organismes privés et publics;
- Contribuer à la prévention de la criminalité en sensibilisant la population aux mesures de sécurité à prendre et aux conséquences de la victimisation;
- Contribuer à l'amélioration des droits et du sort des personnes victimes d'infractions criminelles, leurs proches et les témoins en se concertant avec les réseaux de justice, de santé et services sociaux et communautaires sur ce qu'il est possible d'améliorer et sur la meilleure façon d'intervenir auprès d'elles;
- Participer à la concertation locale, régionale et provinciale pour renforcer la capacité des communautés à gérer cette problématique;
- Travailler en collaboration avec la Direction de l'aide aux personnes victimes d'infractions criminelles, le Réseau des CAVAC et divers organismes partenaires.



LA PHILOSOPHIE D'INTERVENTION

- Le CAVAC dispense ses services, sans discrimination, à toute personne victime d'un acte criminel, à ses proches ainsi qu'aux témoins;
- Le CAVAC intervient rapidement pour prévenir l'aggravation et la détérioration de l'état de la personne victime;
- L'action des CAVAC envers les personnes se fait dans le respect de leurs besoins et à leur rythme, en s'appuyant sur leur capacité de gérer leur propre vie et de prendre les décisions qui les concernent;
- Le CAVAC présume que la situation vécue par la majorité des personnes victimes est temporaire et qu'avec une aide adéquate, elles retrouveront leur équilibre à court, à moyen et à long terme. Les personnes qui ont besoin d'une thérapie à long terme sont dirigées vers les ressources spécialisées;
- Le CAVAC tient pour acquis que ce sont les personnes elles-mêmes qui sont responsables de la reprise de leur autonomie. Par conséquent, l'approche retenue par le CAVAC vise à épauler les victimes en misant sur les ressources de ces dernières;
- L'action des CAVAC vise à doter les personnes victimes d'actes criminels d'outils qui leur permettront de retrouver leur équilibre le plus rapidement possible.



Mot de la présidente

Une autre année s'est écoulée à toute vitesse, apportant son lot de défis, mais aussi de belles avancées dont nous pouvons être fiers.

Cette 28^e année du CAVAC de Lanaudière marque une étape importante avec le début officiel de l'implantation des tribunaux spécialisés. Cette bonification de nos services auprès des personnes victimes de violence conjugale et de violence sexuelle nous a permis d'accueillir de nouvelles employées et de faire grandir l'équipe.

Au nom du conseil d'administration, je souhaite remercier sincèrement chacun des membres de l'équipe du CAVAC de Lanaudière. Votre écoute, votre dévouement et votre compassion font une réelle différence dans la vie des personnes victimes, des témoins et de leurs proches. Merci d'accomplir votre travail avec autant de cœur, d'humanité et de professionnalisme, jour après jour!

Je tiens également à remercier nos précieux partenaires régionaux pour leur collaboration et leur confiance, ainsi que l'équipe de la Direction de l'aide aux personnes victimes d'infractions criminelles (DAPVIC) pour son accompagnement et son soutien tout au long de l'année.

Enfin, merci aux membres du conseil d'administration pour votre engagement et votre soutien constant envers la mission du CAVAC de Lanaudière.

Cette année souligne aussi le départ d'un membre profondément marquant. Après 25 années d'engagement au sein du conseil d'administration, monsieur Michel Liard termine son mandat. Au nom de tous, merci sincèrement pour ta générosité, ta disponibilité et ta précieuse contribution au fil des années. On peut dire que tu auras été un véritable couteau suisse pour le CAVAC! **Merçi Michel!**

Sophie Légaré

Présidente

Le conseil d'administration



« La pierre angulaire d'un organisme sans but lucratif est son conseil d'administration. Responsable de la santé et de la viabilité d'une organisation, il agit comme son gardien stratégique, en veillant à son intégrité, à son orientation à long terme et à la création de valeurs pour toutes ses parties prenantes. Ainsi, grâce à l'efficacité de notre conseil d'administration alliée à notre équipe chevronnée, la pérennité et le succès du CAVAC de Lanaudière sont assurés. »

Présidente

Sophie Légaré, agente de relation médias et liaison judiciaire
Service de police L'Assomption/Saint-Sulpice

Vice-présidente

Louise Despard, psychologue (retraîtée)
Commission scolaire des Affluents

Secrétaire-trésorier

Michel Liard, directeur (retraité)
Service de police de Joliette

Administrateurs

Martin Charette, criminologue et agent de probation
Direction des services professionnels correctionnels de Lanaudière

Laurence Ragot, directrice
Équijustice Sud de Lanaudière

Yan Vachon, procureur en chef adjoint
Poursuites criminelles et pénales du Palais de justice de Joliette



Mot de la directrice générale

Changer les regards, un geste à la fois...

Au cours de la dernière année, nous avons été témoins d'un mouvement important dans notre manière collective d'aborder les violences et leurs impacts. À travers le déploiement du tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et conjugale, c'est toute une façon de comprendre, d'intervenir et d'accompagner qui est appelée à évoluer.

Ce projet dépasse la mise en place d'une nouvelle structure. Il traduit une volonté de mieux reconnaître les réalités vécues par les personnes victimes, et surtout, de leur offrir une réponse plus humaine, plus sensible et mieux adaptée à leur parcours.

Dans ce contexte, le rôle du CAVAC de Lanaudière prend une dimension particulière. Comme intervenantes et intervenant, nous sommes au cœur de ces changements. Par notre présence, notre écoute et la qualité de nos accompagnements, nous contribuons, jour après jour, à faire évoluer les pratiques, mais aussi les regards.

Et derrière ces grands mouvements, il y a surtout des rencontres...

Des moments où une personne nous confie, parfois pour la première fois, une part de son histoire. Des instants où il faut savoir accueillir sans brusquer, écouter sans juger, et être présents, tout simplement. Ces échanges nous marquent, nous habitent, et nous rappellent la responsabilité que nous portons collectivement.

Ces moments nous transforment aussi. Ils nous obligent à demeurer attentifs, à ajuster nos façons de faire et à préserver, au cœur de nos interventions, cette sensibilité essentielle aux réalités vécues par les personnes victimes.

Je le constate année après année : ce sont souvent ces moments, discrets mais profondément humains, qui donnent tout leur sens à notre travail et qui continuent de nourrir notre engagement.

Je tiens à souligner l'engagement remarquable de l'ensemble de notre équipe. Par leur professionnalisme, leur rigueur et leur grande humanité, il et elles accompagnent avec justesse des parcours souvent complexes. Leur travail fait une réelle différence, non seulement dans la vie des personnes qu'ils accompagnent, mais aussi dans l'évolution de notre capacité collective à mieux répondre à ces situations.

Je souhaite également remercier les membres de notre conseil d'administration pour leur confiance et leur soutien constant. Je tiens à adresser une reconnaissance toute particulière à monsieur Michel Liard, qui termine son mandat au sein du Conseil. Son engagement soutenu et sa grande générosité de temps ont profondément marqué notre organisation, tant dans son rôle d'administrateur que par sa contribution précieuse à divers travaux et à titre de trésorier. Son expertise et sa rigueur ont été d'une valeur inestimable. Merci, Michel, pour ces années de dévouement. Enfin, je remercie la Direction de l'aide aux personnes victimes d'infractions criminelles pour son accompagnement soutenu.

Enfin, ce travail ne pourrait se faire sans la richesse de nos partenariats. Les liens que nous entretenons avec les acteurs du milieu sont essentiels pour offrir une réponse concertée et réellement centrée sur les besoins des personnes victimes. Ensemble, nous contribuons, à notre mesure, à faire évoluer les regards et à bâtir des réponses plus humaines pour les personnes victimes.

Je vous invite maintenant à prendre connaissance des réalisations qui ont marqué la dernière année.

Christiane Courchesne

Directrice générale



Portrait du CAVAC de Lanaudière

L'équipe

Le CAVAC de Lanaudière peut être fier de compter sur une équipe de professionnels offrant des services de qualité envers sa clientèle grâce aux compétences, à la polyvalence, à l'engagement et au dévouement de chacun.

Équipe administrative

Christiane Courchesne, directrice générale
Mélissa Grenier, conseillère en gestion
Geneviève Harvey, adjointe administrative
Richère St-Amand, agente de bureau

Équipe d'agents d'intervention

Cynthia Brière, responsable clinique
Geneviève Morin, responsable clinique

Sandrina Adam
Valérie Barbe
Maxime Beaudry
Sophie Bélanger-Daoust
Catherine Cadieux
Valérie D'Amours
Chloé Desjardins
Catherine Deveault
Daphnée Dufour
Catherine Fortin
Véronique Fournier Duval
Laeticia Gravel
Heysia Guilbault
Valérie Leroux
Sarah Monfette
Karyn Nantais
Mélissa Pinet
Lysane Robitaille
Julianne Sauvé
Chantal Savoie
Laurence Tremblay

Équipe d'agentes d'intervention au Programme de référence policière

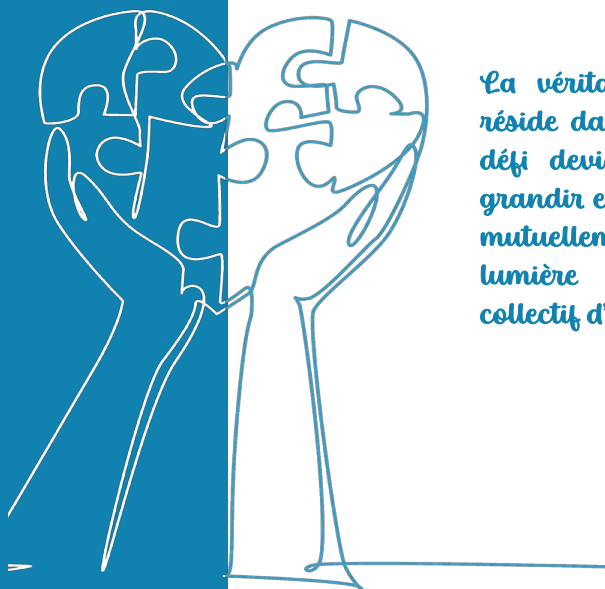
Geneviève Coutu
Noémie Dupont
Joëlle Larose
Geneviève Richard

Équipe d'agentes de support aux interventions aux Programmes d'informations

Joëlle Bouthillette
Audrey Couture
Julie Rivest
Bianca Venne

Stagiaire

Mylène Giguère-Roy



La véritable force d'une équipe réside dans son union où chaque défi devient une opportunité de grandir ensemble et de se soutenir mutuellement mettant ainsi en lumière la résilience et l'esprit collectif d'une équipe soudée.

Nos couleurs

Au fil des années, nous avons affirmé notre identité et nos couleurs. Nous nous appuyons désormais sur trois grandes valeurs qui guident chacune de nos actions.



Le respect



Le respect est la considération qui est portée envers l'autre. Il est important de prendre en compte les droits, les intérêts, les différences et les perceptions des autres dans l'accomplissement de nos actions.

L'ouverture, l'empathie, la politesse et l'entraide sont des aspects essentiels dans l'accomplissement des tâches au CAVAC.

Chacune des relations auprès de la clientèle, des partenaires et des collègues de travail doit être empreinte de cette valeur.

L'engagement



L'engagement représente la volonté d'assumer les valeurs du CAVAC de Lanaudière dans chacun de nos discours et de nos actions. Chacun de nous représente le CAVAC auprès de la clientèle, de nos partenaires et du public.

Il convient donc d'accomplir les tâches en fonction des normes et des conventions établies.

En plus, l'engagement signifie, pour l'employé, la participation active à la réalisation du mandat du CAVAC par son implication dans le développement des services, les diverses activités/comités de travail et dans la contribution à l'esprit d'équipe.

Le professionnalisme



Le professionnalisme fait référence à la construction d'une expertise par le biais d'acquisitions de compétences spécifiques.

Il est important d'exercer ses fonctions avec intégrité, authenticité et honnêteté. Il s'agit de trouver le juste comportement dans chacune de nos actions.

Les principes de confidentialité, de qualité du travail, de rigueur et de respect des engagements sont partie intégrante de cette notion.

L'historique

En juin 1988, le gouvernement du Québec a adopté une loi introduisant des mesures destinées à répondre aux besoins des victimes d'actes criminels. Cette loi a permis la création des Centres d'aide aux victimes d'actes criminels à travers la province, offrant ainsi un soutien essentiel et des ressources adaptées à ceux qui en ont le plus besoin.



MARS 1998

Ouverture officielle du CAVAC de Lanaudière

SEPTEMBRE 1998

Implantation des services courants au Palais de justice de Joliette

MAI 2002

Implantation du Programme CAVAC-INFO Adulte

FÉVRIER 2008

Ouverture du point de service de Repentigny

AVRIL 2010

Implantation des Programmes CAVAC-INFO et INFO-VAC Jeunesse

DÉCEMBRE 2011

Implantation du Programme de référence policière avec la Sûreté du Québec

AVRIL 2012

Construction du siège social

JUILLET 2012

Intégration du Programme INFO-VAC Plus

SEPTEMBRE 2013

Développement de l'offre de services à la communauté de Manawan

SEPTEMBRE 2014

Développement des services auprès des enfants

NOVEMBRE 2015

Développement du Programme de référence policière avec les Services de police municipaux

MAI 2016

Officialisation d'Alerte Lanaudière

JUN 2017

Intégration du Programme de référence et d'information des décisions d'octroi (PRIDO)

OCTORE 2017	Implantation du Programme de mesures de rechange général (PMRG) au Palais de justice de Joliette
JUILLET 2018	Intégration du poste d'agente de liaison et d'intervention en violences sexuelles (ALIVS)
FÉVRIER 2021	Implantation du Programme de mesures de rechange général dans les cours municipales de Mascouche et Repentigny
MARS 2021	Développement du Programme à l'intention des témoins mineurs et autres témoins vulnérables
JUIN 2022	Implantation du Programme de référence policière avec le Service de police intermunicipal de Terrebonne/Sainte-Anne-des-Plaines/Bois-des-Filion
OCTOBRE 2022	Déploiement du projet pilote Bracelet antirapprochement (BAR)
NOVEMBRE 2022	Développement du Programme de mesures de rechange général pour autochtones en milieu urbain (PMRG-AU)
SEPTEMBRE 2023	Implantation du Programme d'accompagnement justice et santé mentale (PAJ-SM)
SEPTEMBRE 2023	Développement du Programme témoin en violence sexuelle et violence conjugale (PTVSVC)
AVRIL 2024	Implantation des cliniques d'assistance technique (CAT)
NOVEMBRE 2025	Lancement du Tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et violence conjugale

En 1997, le conseil d'administration a pris des mesures pour offrir à la population de Lanaudière des services spécifiques pour les victimes de crimes. Cette initiative visait à répondre de manière plus ciblée et efficace aux besoins des personnes touchées, en leur fournissant un soutien adapté et des ressources appropriées.

Les réalisations

Au cœur de nos actions se trouve la qualité du service offert aux personnes victimes. Nos pratiques reposent sur le respect de leurs besoins, guidées par des approches variées vers un objectif commun.

Notre engagement reflète la volonté de notre équipe de toujours faire mieux pour le bien-être de ces personnes qui nous inspirent.

Lancement du Tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale

Le 18 novembre 2025, le tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale a été lancé à Joliette. Par cette mise en place, notre district est devenu le 26^e au Québec à adopter cette approche, issue d'une transformation du système de justice visant à mieux répondre aux réalités vécues par les personnes victimes.

Le tribunal spécialisé repose sur une intention claire : rebâtir la confiance des personnes victimes envers le système judiciaire. Il permet d'offrir un parcours mieux adapté, plus humain et sécurisant, grâce à une meilleure coordination des services psychosociaux et judiciaires, à des délais de traitement réduits et à une attention accrue aux besoins exprimés.

Au-delà de son implantation, ce tribunal marque une évolution importante dans notre manière d'aborder les situations de violence sexuelle et conjugale. Il contribue à prévenir la victimisation secondaire, à mieux reconnaître les réalités vécues par les personnes victimes et à offrir une réponse judiciaire plus respectueuse et sécurisante.

Pour notre milieu, cette avancée représente un levier concret pour mieux accompagner les personnes et renforcer leur confiance envers les institutions. Elle s'appuie aussi sur l'ajout de cinq nouvelles ressources au CAVAC de Lanaudière. La présence d'intervenantes sociojudiciaires de liaison permet un accompagnement plus étroit et mieux adapté aux besoins exprimés.

Une plus grande continuité dans les contacts et les suivis aide les personnes victimes à mieux comprendre les étapes à venir, à être orientées plus rapidement et à traverser le processus judiciaire avec davantage de repères et de sécurité.

Nous aurons la chance d'accompagner les personnes victimes en apportant un éclairage psychosocial complémentaire au travail de la Direction des poursuites criminelles et pénales. Cette complémentarité sera positive pour leur cheminement.



Avec cette annonce, nos efforts se sont concentrés sur le recrutement, interne et externe, afin de combler les nouveaux postes ainsi que les postes vacants. Maintenant que notre équipe est complète, nous sommes prêts à poursuivre le déploiement de ce service et impatientes d'en constater les retombées sur le terrain.

Colloque régional : La personne victime au de la justice

En mai 2025, le Comité Justice de Lanaudière, issu de la concertation entre la TIVSL et la TCRVCL, a organisé un événement rassembleur dans le cadre de la Semaine nationale des victimes et survivant.e.s d'actes criminels.

Le comité incarne une volonté commune de briser les silos, d'unifier les pratiques et de placer les personnes victimes au cœur des processus judiciaires.

Son mandat est de mobiliser les différents acteurs du milieu policier, judiciaire, communautaire et institutionnel afin de bonifier l'expérience judiciaire des personnes victimes de violence conjugale ou familiale et de violence sexuelle dans une perspective de justice accessible, humaine et structurée.



Par une approche intégrée, collaborative et sensible aux réalités vécues, le Comité Justice agit comme catalyseur de changement, en soutenant les milieux dans l'amélioration continue de leurs interventions et dans le développement d'un langage commun qui favorise la cohérence et la complémentarité des actions. Il vise donc à unir nos forces pour centrer la justice sur les besoins des personnes victimes.

Le CAVAC est fier d'avoir participé aux différents travaux de ce comité et d'avoir fait partie du comité organisateur du colloque. Nous avons souhaité mettre de l'avant ces possibilités dans notre région afin de favoriser un accompagnement des personnes victimes centré sur leurs besoins spécifiques.

Ainsi, nous avons mis à l'honneur les services de nos partenaires de la justice conventionnelle ; la Direction des services professionnels correctionnels, des services de justice de proximité et de la ligne Rebâtir.

Nous avons aussi inclus une vision plus alternative de la justice en accueillant nos partenaires d'Equijustice qui nous ont parlé du processus de médiation. Une belle opportunité pour les personnes victimes qui souhaitent faire « autrement ».



Lancement de l'outil de rétroaction du processus judiciaire (Projet-pilote)

Au cours de la dernière année, le Comité Justice a poursuivi ses travaux de collaboration en mettant en place une initiative structurante : un outil de rétroaction du processus judiciaire destiné aux personnes victimes de violence sexuelle et de violence conjugale.

Ce projet pilote s'inscrit dans une volonté partagée par l'ensemble des partenaires d'améliorer concrètement les pratiques au sein de notre district judiciaire. L'objectif n'est pas seulement d'identifier les enjeux, mais également de reconnaître les bons coups, afin de soutenir l'engagement des acteurs judiciaires et de favoriser la pérennité des pratiques qui font une différence.

Concrètement, l'outil permet de recueillir, à la fin du parcours judiciaire, le point de vue des personnes victimes sur leur expérience. Cette démarche vise à mieux comprendre les impacts du processus sur celles-ci, dans une perspective d'amélioration continue et d'humanisation des interventions.



Nous avons souhaité encadrer son utilisation avec rigueur. Le formulaire est complété par un.e intervenant.e ayant accompagné la personne victime, une fois le dossier judiciaire terminé, puis validé au sein de chaque organisation avant d'être transmis aux partenaires concernés. Cette approche assure la qualité de l'information recueillie, tout en respectant les rôles et responsabilités de chacun.

Il importe de préciser que cet outil ne constitue pas un mécanisme de plainte. Il s'agit plutôt d'un levier de réflexion collective, complémentaire aux processus formels existants, qui permet d'alimenter les échanges entre partenaires dans un esprit d'ouverture et d'amélioration.

Ce projet témoigne de la capacité des partenaires du milieu à travailler ensemble, avec cohérence et sensibilité, dans l'intérêt des personnes victimes. Il représente une étape importante vers un parcours judiciaire plus humain et mieux adapté aux réalités vécues.



Gestion avec les parties en présentiel (GPP)

Au cours de la dernière année, le district judiciaire de Joliette a officialisé l'intégration de la gestion avec les parties en présentiel (GPP) à la chambre criminelle, à la suite des résultats très probants du projet pilote.

Cette approche vise à réunir, quelques semaines avant la tenue du procès, l'ensemble des parties concernées, notamment les avocats, l'accusé et le plaignant, afin de favoriser les échanges, de clarifier les enjeux et d'explorer des avenues de règlement, lorsque possible. Elle s'applique aux dossiers impliquant des infractions contre la personne, lorsque la situation concerne des plaignants adultes.

Le CAVAC de Lanaudière y joue un rôle clé en accompagnant les personnes victimes assignées à ces audiences. Grâce à une information claire, une présence rassurante et un soutien adapté à leurs besoins, nous contribuons à rendre cette étape plus accessible, compréhensible et sécurisante pour elles.

Les retombées observées jusqu'à maintenant sont hautement encourageantes. La présence des parties au palais de justice facilite les échanges et favorise le règlement de plusieurs dossiers en amont du procès, contribuant ainsi à réduire les délais et à optimiser l'utilisation des ressources judiciaires.

Avec l'intégration de la GPP, le tribunal a élargi le nombre de dossiers pouvant être référé au programme et a ouvert la GPP aux avocats de l'extérieur. Ceci a eu pour effet une hausse des demandes d'accompagnement pour le CAVAC à cette étape du processus judiciaire.

Ce projet illustre concrètement les bénéfices d'un travail concerté entre partenaires et témoigne d'une volonté commune d'améliorer à la fois l'efficacité du système judiciaire et l'expérience des personnes qui y sont impliquées.

Incorporation de la Table de concertation en violence conjugale de Lanaudière

Au cours de la dernière année, les travaux de la Table de concertation en violence conjugale ont franchi une étape déterminante avec son incorporation officielle à titre d'organisme à but non lucratif.

Cette démarche, portée par un comité de gouvernance auquel nous avons activement participé, représente un jalon important pour les partenaires de la région. Elle permet de structurer davantage les actions de la Table, de clarifier ses mécanismes de fonctionnement et de renforcer sa capacité à agir de manière concertée.

L'incorporation confère également à la Table une légitimité accrue dans son rôle de représentation auprès des instances régionales et des partenaires financiers. Elle lui permet de renforcer sa crédibilité et sa capacité d'action, tout en ouvrant la voie à de nouvelles perspectives de développement, tant sur le plan du financement que du déploiement d'initiatives mieux adaptées aux besoins du milieu.

Elle permettra également à la Table d'assurer la gestion du projet Alerte Lanaudière, une initiative majeure visant la prévention des homicides en contexte de violence conjugale et familiale, contribuant ainsi à structurer et pérenniser ce projet d'envergure dans la région.

Ce projet témoigne de l'engagement soutenu des partenaires à se doter d'une structure solide, cohérente et mobilisatrice, afin de mieux agir collectivement en matière de violence conjugale.



Réalisations de l'équipe

Comité d'amélioration des pratiques (CAP) Services d'accompagnement au palais de justice et au Programme de référence policière

Dans un souci d'assurer un accompagnement toujours plus cohérent et adapté aux réalités du terrain, l'organisation a poursuivi, au cours de la dernière année, les travaux du comité d'amélioration des pratiques (CAP). Ceux-ci ont permis de revoir et d'actualiser les modalités d'intervention au Palais de justice de Joliette.

Cette réflexion collective a notamment contribué à clarifier certains rôles, à optimiser l'organisation des services et à renforcer les repères communs de l'équipe.

En parallèle, un chantier a été consacré aux services en référence policière. Les travaux ont mené à l'élaboration de lignes directrices, à l'identification d'enjeux liés à la gestion de la tâche et à la définition d'orientations communes pour mieux harmoniser les pratiques.

Les ajustements apportés favorisent un accompagnement plus fluide, structuré et centré sur les besoins des personnes victimes, dans un contexte souvent chargé d'incertitudes et d'émotions.

Ce comité demeure un levier essentiel d'amélioration continue, soutenant l'évolution des pratiques en cohérence avec notre mission et les réalités du milieu.

Programme témoins en violence sexuelle et violence conjugale (PT-VSVC)

Au cours de la dernière année, le CAVAC de Lanaudière a intégré à ses pratiques le programme témoins vulnérables (PTV), destiné aux personnes victimes de violence sexuelle et conjugale appelées à témoigner en Chambre criminelle.

Ce programme vise à mieux préparer les personnes victimes à cette étape déterminante en offrant un accompagnement structuré et adapté à leur réalité. Il permet de démystifier le témoignage, de renforcer le sentiment de sécurité et de soutenir l'expression du vécu, en tenant compte des impacts de la victimisation.

Son déploiement contribue à mieux outiller les intervenant.e.s et à harmoniser les pratiques, en cohérence avec les orientations du Réseau des CAVAC.

En favorisant une meilleure préparation, le programme soutient le pouvoir d'agir des personnes victimes, réduit les risques de revictimisation et encourage une participation plus confiante au processus judiciaire.

Cette intégration représente une avancée importante dans l'amélioration continue de nos services et dans notre engagement à offrir un accompagnement humain, sécurisant et adapté aux besoins.

Migration vers Microsoft 365

Au cours de la dernière année, une étape importante a été franchie avec la migration de notre système informatique vers Microsoft 365.

Ce changement a nécessité un travail soutenu de notre adjointe administrative, qui a joué un rôle clé dans la planification, la coordination et le déploiement de cette transition. Il a également demandé à l'équipe de s'adapter à de nouveaux outils et façons de faire.

Malgré les défis inhérents à ce type de transformation — et quelques moments où chacun se demandait « où est rendu mon document? » — cette migration a permis de moderniser nos pratiques, de faciliter la collaboration et d'améliorer l'accès à l'information.

Elle constitue aujourd'hui une avancée significative et une base solide pour soutenir l'évolution de nos méthodes de travail.

Bilan et plan d'action 2025-2026 en matière de violence sexuelle



La stratégie gouvernementale intégrée visant à contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et Rebâtir la confiance 2022-2027 a confirmé l'importance d'intervenir auprès des personnes victimes de violences sexuelles de façon adaptée et spécifique à leurs besoins.

Au sein du Réseau des CAVAC, la poursuite des services des agentes de liaison et d'intervention en violences sexuelles (ALIVS) est apparue comme essentielle. Ainsi, elles offrent des services spécifiques à la clientèle victime de violences sexuelles.

Elles s'assurent également du développement de meilleures pratiques au sein du CAVAC et auprès de leurs collègues en étant une source de références et de soutien. Au cœur des collaborations avec nos partenaires locaux, elles veillent à ce que les interventions auprès de la clientèle soient concertées et adaptées à toutes les étapes de leur parcours.

Madame Véronique Fournier Duval, dans le sud de Lanaudière et madame Catherine Fortin, dans le nord de la région, ont poursuivi leurs actions en définissant et en investissant pleinement leurs fonctions d'ALIVS, tant au sein de l'équipe du CAVAC, qu'auprès des partenaires régionaux. Ces dernières ont pu compter sur le soutien de la direction pour bénéficier de temps pour se pencher sur leurs tâches et cerner les priorités et stratégies de développement de l'expertise en violence sexuelle. Le développement de l'aspect liaison et celui du partenariat est maintenant partie intégrante de l'identité du duo.

Réalisations régionales en violences sexuelles 2025-2026

La région de Lanaudière se distingue par l'implication de tous les partenaires auprès des personnes victimes de violences sexuelles. Il était naturel de renforcer notre collaboration à la suite du lancement du tribunal spécialisé à l'automne 2025, en gardant la vision commune de placer les personnes victimes au cœur de nos interventions. Cette vision favorise la complémentarité de nos services à travers des références personnalisées, des échanges cliniques et des rencontres. Porté par des objectifs communs, le déploiement du tribunal spécialisé, prévu en mai 2026, contribuera à mettre en lumière cette coopération.

Cette année, les ALIVS se sont impliquées dans trois des quatre sous-comités issus de la Table intersectorielle en violence sexuelle de Lanaudière (TIVSL), à savoir le comité régional en exploitation sexuelle de Lanaudière (CRESL), le comité des Centres désignés et le Comité Justice (comité intersectoriel en collaboration avec les membres de la Table de concertation en violence conjugale). Les travaux ont permis de mobiliser les différents acteurs, tous ayant à cœur d'offrir les meilleures pratiques dans l'accompagnement aux personnes victimes.

En plus de participer aux trois rencontres de la TIVSL, elles se sont impliquées dans 20 réunions liées aux différents comités de travail. Pour le Comité Justice, les travaux se sont concentrés sur :

- L'adoption du plan d'action du comité suivant la Stratégie gouvernementale intégrée visant à contrer la violence sexuelle et la violence conjugale 2022-2027, ainsi que le rapport *Rebâtir la confiance*;
- L'arrimage des différents services, en lien avec l'implantation du tribunal spécialisé;
- Le lancement de l'outil de rétroaction relatif au processus judiciaire. Ce projet novateur permettra aux personnes victimes (via les organismes d'aide) de transmettre à nos partenaires de la Direction des poursuites criminelles et pénales (DPCP) et aux corps policiers les aspects de leur travail qui ont contribué positivement à leur parcours judiciaire, ainsi que les éléments susceptibles d'être optimisés, dans une perspective d'amélioration continue des pratiques;
- Le colloque « La personne victime au ♥ de la justice », qui s'est déroulé lors de la Semaine des victimes et des survivants d'actes criminels, le 14 mai 2025. Ce colloque visait à faire connaître davantage l'ensemble des services offerts dans Lanaudière en matière de justice et d'accompagnement sociojudiciaire. Il s'agissait d'une occasion de solidifier les liens entre les différentes organisations et de favoriser un accompagnement centré sur les besoins spécifiques des personnes victimes. Les différents types de parcours judiciaires ont été explorés, soit la justice conventionnelle et la justice alternative.

Ces travaux confirment l'importance d'intervenir auprès des personnes victimes de violences sexuelles de manière adaptée et spécifique à leurs besoins à travers toutes les étapes du processus judiciaire.

CRESL

Les ALIVS ont participé aux quatre rencontres du CRESL, où un état de la situation des projets en exploitation sexuelle dans la région est présenté. Le CRESL compte maintenant près de cent partenaires. Cette concertation, principalement informative, témoigne de l'importance accordée par les organismes régionaux à la lutte contre l'exploitation sexuelle et à l'amélioration des pratiques.

Outil de références régional en exploitation sexuelle (ORRES)

Les ALIVS ont aussi pris part aux travaux du sous-comité ORRES (issu du CRESL), portant sur :

- Le lancement de l'outil de référencement, tenu le 4 décembre 2025, qui visait notamment à harmoniser le langage entre les comités CRESL, ORRES, FICESL et Bien-être grâce à la présentation d'un dépliant synthèse. Cet événement a également permis de mettre en lumière les rôles de personne-ressource et d'agente de liaison afin de favoriser une prise en charge rapide et concertée des victimes;
- Le lancement des midis cliniques, offrant un espace d'échange clinique aux partenaires membres du CRESL.

En mars, les ALIVS ont également participé à la journée régionale de lutte contre l'exploitation sexuelle organisée par le CRESL. Une formation intitulée « Monde numérique et exploitation sexuelle : défis et perspectives », offerte par le Projet Intervention Prostitution Québec (PIPQ), visait à sensibiliser à l'influence possible des technologies de l'information et des communications (TICs) et des réseaux sociaux numériques (RSN) sur le phénomène de l'exploitation sexuelle.

Comité Centres désignés

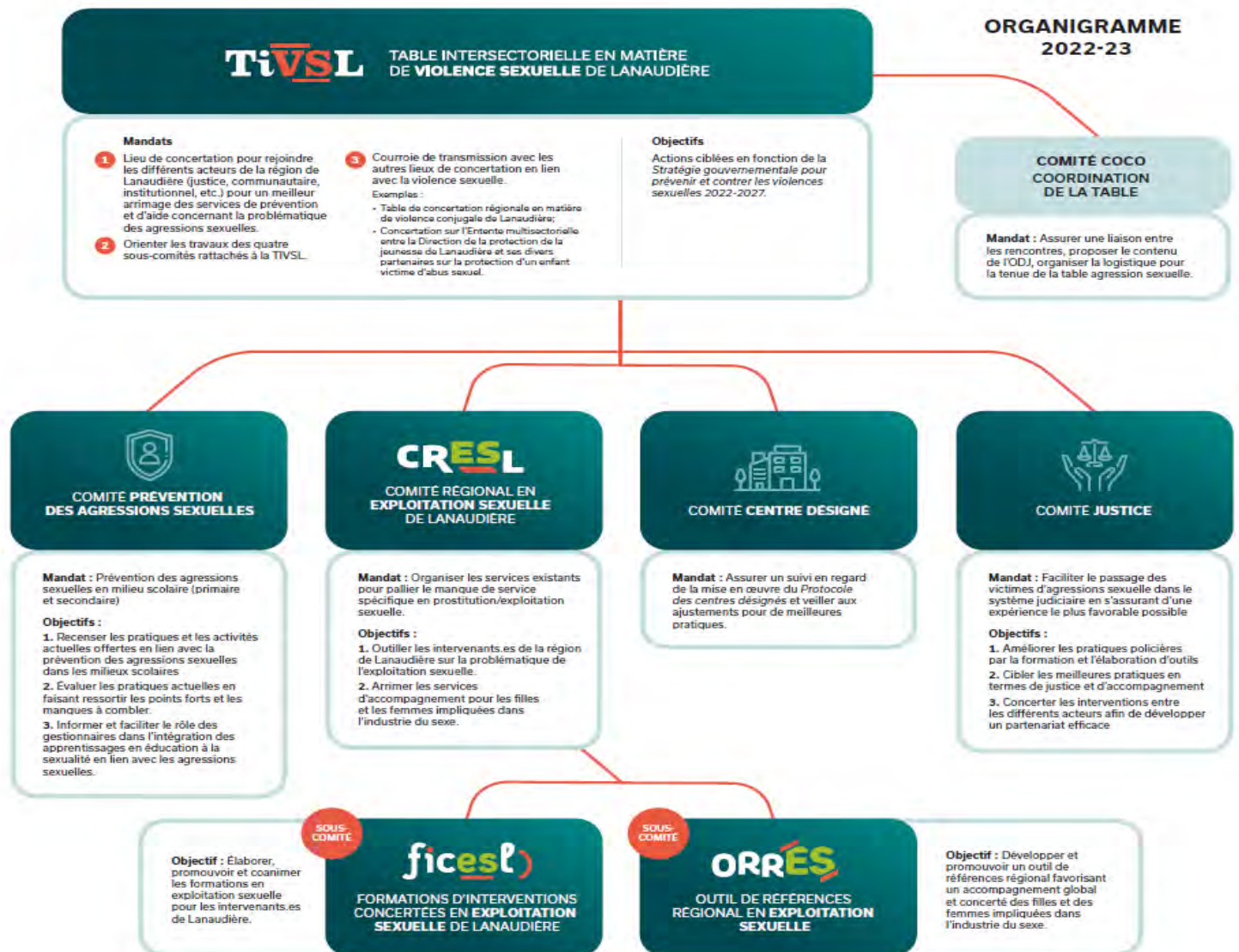
La direction est restée impliquée au sein du comité des Centres désignés dont les travaux ont visé à revoir la trajectoire d'accompagnement des personnes victimes en centres désignés en fonction des difficultés rencontrées par l'équipe responsable des services. La mobilisation des différents partenaires a permis de revoir la trajectoire en milieu hospitalier afin d'optimiser l'accompagnement des personnes victimes.

Trajectoire de services pour les personnes mineures

Dans la dernière année, le CAVAC a aussi été sollicité dans l'élaboration de la trajectoire de services pour les personnes mineures victimes et ses proches dans l'offre de services en matière d'agression sexuelle. Cette initiative du Centre intégré de santé et services sociaux de Lanaudière (CISSS), vise à :

- Rappeler l'importance de la prévention;
- Informer sur la manière de procéder à la suite d'un dévoilement d'agression sexuelle;
- Assurer une intervention inclusive et culturellement sécurisante;
- Développer un langage commun de l'offre de services.

Le lancement officiel de la trajectoire est prévu pour mai 2026.





Partenariat

Les ALIVS ont poursuivi leur collaboration avec l'Équipe dédiée d'intervention en exploitation sexuelle du Réseau des CAVAC (EDIES). Leurs actions concertées se sont consolidées et sont maintenant naturelles et fluides, permettant d'atteindre nos objectifs dans les dossiers d'exploitation sexuelle, soit l'établissement d'un contact rapide et personnalisé auprès de ces victimes. Ensemble, nous souhaitons maintenir nos efforts dans le but d'établir un filet de sécurité adéquat pour cette clientèle et un accompagnement soutenu tout au long des procédures judiciaires, toujours le plus efficacement possible. La confiance mutuelle entre le CAVAC et le coordonnateur des EDIES, Marc-André Bonneau, favorise une concertation harmonieuse.

D'ailleurs, monsieur Bonneau a sollicité le CAVAC de Lanaudière afin de participer à une opération avec l'escouade intégrée de lutte contre le proxénétisme (EILP) de la Sûreté du Québec (SQ) et du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). De fait, une équipe d'enquêteurs et de policiers venait faire une opération ciblée dans Lanaudière afin de rencontrer des personnes pratiquant la prostitution, pour vérifier leurs besoins et leur sécurité. Dans ce cadre, la présence d'une intervenante du CAVAC était souhaitée afin de pouvoir rencontrer, au besoin, une personne désirant quitter le milieu ou demander de l'aide.

Ainsi, le 14 octobre 2025, madame Geneviève Richard, agente d'intervention au Programme de référence policière, a eu la chance de passer la journée en compagnie de cette équipe de policiers de la Sûreté du Québec, lors de rencontres avec des personnes impliquées dans le milieu prostitutionnel. Elle a pu constater tout le respect que ces policiers ont pour cette clientèle, avec une approche bienveillante, sécurisante et sans jugement.

Les femmes rencontrées se sont senties libre d'accepter de leur parler, ont pu se confier sur leur vécu sans crainte de se faire arrêter, et ont accepté de prendre leurs coordonnées, sentant leur disponibilité et leur écoute. Même si les personnes rencontrées n'ont pas manifesté de besoin spécifique, notre agente d'intervention était prête à les accueillir et les référer au besoin. Madame Richard a pu compter sur le soutien à distance des deux ALIVS pour des recherches et des références, si nécessaire.

Cette collaboration fut des plus intéressante et a permis de mieux comprendre le milieu complexe qu'est la prostitution, les enjeux et les bonnes pratiques. Et les liens créés au fil de cette journée faciliteront sans aucun doute la référence et le partenariat pour des interventions futures. Nous espérons pouvoir collaborer de nouveau avec ces équipes.

La problématique de l'exploitation demeure au cœur des préoccupations dans la région. Dans ce contexte, les comités CRESL et ORRES se positionnent comme des acteurs clés en visant à renforcer la capacité collective des partenaires à intervenir de manière cohérente et concertée, à répondre aux besoins variés des personnes à risque d'exploitation sexuelle et à favoriser une prise en charge rapide et concertée.

En plus de soutenir leur équipe, les ALIVS, étant membres du comité ORRES, jouent un rôle d'agentes de liaison, en soutenant les personnes-ressources dans les interventions et le référencement, et ce, dans un délai rapide. Elles ont également à cœur de maintenir leur rôle pivot auprès des EDIES de la province.

Nos ALIVS et les intervenantes du CALACS La Chrysalide ont poursuivi leurs efforts afin de mieux arrimer leurs services auprès des personnes victimes de violences sexuelles. Cette collaboration, amorcée à l'automne 2023 à la suite d'une rencontre entre les deux équipes, a conduit à la mise en place d'un protocole de référencement personnalisé entre les deux organisations.

La démarche s'est concrétisée par la création d'un guide « pas à pas » destiné aux équipes de travail. Ce protocole précise les modalités de collaboration entre le CAVAC de Lanaudière et le CALACS La Chrysalide, afin d'assurer un accompagnement fluide, soutenu et cohérent, tout en plaçant la personne victime au cœur des pratiques. Les besoins ciblés lors de son élaboration touchent notamment :

- Une meilleure compréhension de l'offre de services des deux organisations, facilitant l'accès et l'orientation vers les services appropriés;
- Un arrimage plus cohérent et efficace entre nos services;
- Une clarification des rôles des intervenantes impliquées dans l'accompagnement des femmes victimes de violences sexuelles;
- La prévention des dédoublements d'intervention afin limiter la confusion pour les personnes accompagnées;
- Une communication et une collaboration renforcées entre les équipes.

Cependant, les travaux ont dû être mis sur pause avant de reprendre le 16 février 2026. Le lancement du protocole est prévu à l'automne prochain et nous avons hâte de pouvoir vous le présenter, avec l'espoir qu'il inspire d'autres initiatives similaires.

Par ailleurs, Les Ateliers de Reprise de Pouvoir (ARP) du CALACS La Chrysalide, un projet dans lequel l'organisme collabore avec le CAVAC de Lanaudière pour l'animation de l'un des ateliers, se sont poursuivis cette année.

Leur objectif a été ajusté afin d'offrir un soutien complémentaire aux femmes en attente de services au CALACS, notamment en ce qui concerne l'information sur le processus de plainte et le fonctionnement du système judiciaire.

Au cours de l'année, deux ateliers ont été réalisés en collaboration avec le CAVAC de Lanaudière. La contribution d'autres collègues a également été sollicitée pour l'animation de l'atelier et celle-ci pourrait se poursuivre au cours de la prochaine année.

Par ailleurs, il a été porté à notre attention qu'une participante aurait entrepris des démarches de dépôt de plainte policière à la suite de sa participation à l'un de ces ateliers. Les participantes ont également souligné que l'atelier a permis de répondre à plusieurs de leurs questions et de les orienter dans leurs démarches.



Intervention auprès de la clientèle

En plus de la participation des ALIVS au sein des divers comités de concertation, l'intervention auprès des personnes victimes de violences sexuelles est demeurée prioritaire. Face à la demande croissante et dans un souci constant d'offrir des disponibilités suffisantes, les ALIVS ont accordé une attention particulière à l'accessibilité des services, permettant ainsi de fournir un suivi et un accompagnement adaptés aux besoins des personnes victimes de violences sexuelles.

Elles ont offert une intervention post-traumatique et psychosociale spécialisée en matière de violences sexuelles, ainsi que de l'information, du soutien et des accompagnements personnalisés tout au long du processus judiciaire dans 40 dossiers, dont huit concernaient des cas de traite de personnes, de proxénétisme ou d'exploitation sexuelle.

Cependant, malgré la présence des ALIVS dans chaque point de service, le nombre de dossiers de violences sexuelles dépasse leurs capacités. Ainsi, 287 dossiers supplémentaires impliquant des actes criminels à caractère sexuel ont été répartis à l'ensemble de l'équipe d'intervention, au cours de la dernière année.

Au total, dans la dernière année, le CAVAC de Lanaudière a ouvert 327 dossiers de violences sexuelle, dont neuf concernaient des cas de traite de personnes, de proxénétisme ou d'exploitation sexuelle.



Priorités 2026-2027

Les interventions auprès de la clientèle continueront de constituer notre priorité. Ainsi, nos ALIVS poursuivront le développement de leurs connaissances et leur présence auprès de la clientèle tout en maintenant les efforts de concertation pour l'année à venir.

Dans un contexte d'augmentation des dossiers en exploitation sexuelle et de collaboration accrue avec les partenaires de Lanaudière et l'EDIES, les ALIVS souhaitent harmoniser le langage et les interventions afin d'assurer une cohérence au sein de l'équipe du CAVAC.

Cette démarche vise à garantir une approche uniforme et centrée sur des objectifs communs, indépendamment de l'intervenant impliqué. En ce sens, une formation de deux jours, élaborée par le coordonnateur provincial de l'EDIES, portant sur la problématique de l'exploitation sexuelle sera offerte à toute l'équipe du CAVAC de Lanaudière.

Nous visons également le lancement du protocole de référencement élaboré avec l'un de nos précieux partenaires afin d'assurer un accompagnement fluide, soutenu et en complémentarité. Nos ALIVS souhaitent étendre ce protocole personnalisé à d'autres partenaires essentiels dans le courant de l'année 2026-2027.

Enfin, dans la prochaine année, nos services seront adaptés afin de répondre adéquatement et professionnellement à l'arrivée du tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et conjugale.



Portrait des services

Le CAVAC

en vrac...

↑ 55%

des dossiers
issus de la
**communauté de
Manawan**

19%

de nos dossiers
proviennent des
**Programmes
d'informations**

↑ 27%

des dossiers ouverts
en provenance du
**Programme de
référence policière**

↑ 9%

des appels effectués au
**Programme CAVAC-Info
Jeunesse**

↑ 7%

des **dossiers
ouverts** au CAVAC
en 2025-2026

31

Dossiers
découlant des
**Cliniques
d'assistance
technique (CAT)**

66

dossiers **Alerte**
(consultations et
cellules)

2 075

rencontres effectuées
auprès de la clientèle,
représentant ainsi une
**augmentation de
206 % des rencontres
dans le cadre du
Programme témoins
en violence sexuelle
et violence conjugale**

↑ 67%

des dossiers
traités en lien
avec le **protocole
BAR**

Le CAVAC de Lanaudière offre, gratuitement et en toute confidentialité, des services spécialisés à toute personne de tout âge, victime ou témoin de tout acte criminel et à ses proches, que l'auteur du crime soit ou non identifié, arrêté, poursuivi ou reconnu coupable.

Ces services consistent, notamment, à :

- o de l'intervention post-traumatique et psychosociojudiciaire,;
- o de l'information sur les droits et les recours;
- o de l'accompagnement dans l'appareil judiciaire criminel;
- o de l'orientation vers les services complémentaires spécialisés;
- o de l'assistance technique.

Ceux-ci sont offerts au siège social, situé à Joliette, au point de service de Repentigny, au Palais de justice de Joliette, dans les services de police et à la communauté de Manawan.



Demandes de services

De manière générale, les services étant offerts de façon volontaire, la clientèle initie elle-même les contacts. Les personnes victimes sont référées par les services policiers, le réseau de la santé et des services sociaux, les organismes communautaires, le réseau social de la clientèle, les médias ou autres.

Depuis 1999, dans le cadre de la Déclaration de principes concernant les témoins, dès qu'un témoin reçoit une assignation de la part du Directeur des poursuites criminelles et pénales, il est invité à se présenter au local du CAVAC, au palais de justice de Joliette.

Offres de services

Le Programme de référence policière a contribué à offrir plus rapidement des services aux personnes victimes. En effet, peu de temps après l'intervention policière, un contact est établi avec la personne pour lui donner l'information adéquate.

Les Programmes d'informations permettent de rejoindre directement les personnes victimes, dès l'autorisation de la plainte, tant à la Chambre criminelle et pénale qu'à la Chambre de la jeunesse. Certains contacts sont faits par téléphone, comme à l'autorisation du dossier ainsi qu'aux conditions de remise en liberté de l'accusé, tandis que d'autres sont effectués par le biais de lettres provenant du ministère de la Justice. Nous nous assurons que les personnes victimes soient informées tout au long du processus judiciaire et ce, jusqu'aux termes des procédures et même suite à la remise en liberté par les Services correctionnels du Québec.

Les services du CAVAC à la population de Manawan ont la spécificité d'être offerts directement dans la communauté. Nous croyons qu'il est important de rejoindre l'ensemble de la clientèle sur tout le territoire lanauois. De ce fait, il nous apparaît essentiel d'adapter notre offre de services à la réalité géographique.

Également, des services sont offerts à des clientèles spécifiques, notamment aux personnes mineures ainsi qu'aux témoins vulnérables, dans le cadre du Programme Témoin Enfant (PTE) et du Programme témoin vulnérable en violence sexuelle ou conjugale (PTVSVC).



Assignation par le Directeur des poursuites criminelles et pénales

En 1998, le ministère de la Justice, le Conseil de la magistrature et le Barreau du Québec instaurent la Déclaration de principes concernant les témoins garantissant, entre autres, aux personnes victimes ou vulnérables l'accès à un lieu accueillant et sécuritaire lors de leur passage à la cour. En 1999, suivant ces recommandations, le CAVAC de Lanaudière inaugure un point de service au palais de justice de Joliette.

Les intervenants responsables des services au palais de justice offrent quotidiennement un accueil personnalisé aux personnes victimes et aux témoins qui sont assignés par le poursuivant. Les personnes proches de ces derniers sont également accueillies avec diligence et leurs besoins particuliers sont pris en considération.

En plus d'un accueil chaleureux dès leur arrivée au local du CAVAC, les témoins reçoivent :

- Des informations justes concernant le processus judiciaire criminel;
- Des explications sur leur rôle de témoin et le déroulement de leur témoignage;
- Une assistance afin de faciliter le contact avec les différents acteurs du système judiciaire;
- Un accompagnement lors de leur témoignage dans la salle d'audience;
- Des services de références au CAVAC de Lanaudière ou à d'autres organismes.

Évaluation téléphonique

Le processus de suivi au CAVAC débute par l'évaluation globale de la situation qui s'effectue lors du premier contact téléphonique. Lors de cette entrevue, l'intervenant évalue la situation de la personne victime dans son ensemble afin d'obtenir le maximum d'information. Ceci lui permettra de planifier la meilleure prestation de services à présenter, via les services du CAVAC et des références vers les ressources du milieu.

À l'amorce du suivi, l'intervenant évalue sommairement le fonctionnement social par les différentes sphères de vie de la personne. Il devient également essentiel de cibler ses capacités adaptatives et de résilience afin de pouvoir travailler les conséquences de la victimisation. L'intervenant convient avec la personne des objectifs du suivi ainsi que la mise en place de moyens pour y arriver.

Les rencontres ultérieures s'assureront de la réalisation de ces objectifs par un travail psychosocial, de l'éducation psychologique sur le traumatisme et un suivi judiciaire, s'il y a lieu. L'intervenant évaluera les progrès ou les facteurs de maintien des conséquences pour les personnes. Par une démarche d'appropriation de son pouvoir personnel, la personne victime sera en voie de revenir vers l'équilibre présent avant l'évènement traumatique. Un nombre de huit rencontres psychosociales a été statué.

La pandémie ayant amené une réalité différente quant au volume d'appels et aux délais d'attente pour obtenir un rendez-vous, l'intervenant de garde a le souci d'offrir davantage de services lors de l'appel. Notamment, un support technique plus soutenu en lien avec les demandes IVAC. De plus, certains outils sont transmis par courriel à la clientèle afin d'obtenir un support dans l'intervalle d'une prise en charge, par exemple, un guide d'autosoin ou les coordonnées de différentes ressources.

Services au palais de justice

En 2025-2026, les intervenants du CAVAC ont effectué 749 accompagnements au Palais de justice de Joliette, dont 51 au Tribunal de la jeunesse. Ces accompagnements ont été réalisés auprès des personnes victimes ou des témoins d'actes criminels qui ont été assignés à témoigner par le Directeur des poursuites criminelles et pénales.

Pour les personnes victimes bénéficiant déjà d'un suivi au CAVAC et impliquées dans des dossiers particuliers, certaines ont pu être accompagnées par le même intervenant, facilitant ainsi leur passage à la cour. Les accompagnements au palais de justice offrent à notre clientèle l'opportunité de mieux se renseigner sur nos services et d'entamer un suivi avec un intervenant, selon leur souhait. Cela permet de garantir un soutien adapté et personnalisé, répondant aux besoins spécifiques de chaque individu.

Les pratiques de visioconférence, introduites durant la pandémie, sont restées dans le système judiciaire. Les clients et intervenants peuvent suivre les dossiers ou assister aux audiences à distance ou depuis les locaux du CAVAC. Bien que cette pratique facilite l'accès, nous privilégions l'accompagnement en personne ou la visioconférence au palais de justice pour un soutien plus optimal.

Vers la fin 2024, une nouvelle procédure sous forme de projet-pilote, soit les journées de gestion avec les parties en présentiel (GPP) ont vu le jour dans le district judiciaire de Joliette. Cette procédure a été mise en place pour les dossiers de moins de deux jours, pour des infractions liées au crime contre la personne et qui implique un ou plusieurs plaignants adultes.

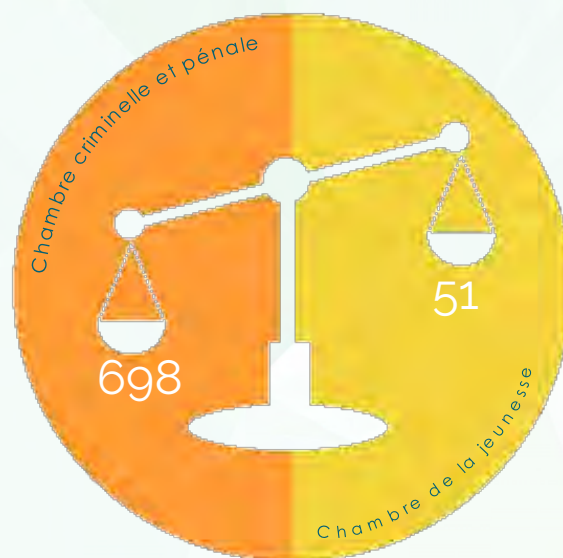
Dans le cadre de ce projet, les plaignants sont assignés par le poursuivant directement au CAVAC au palais de justice, tandis que le contrevenant doit être présent en salle de cour lors de la gestion, prévue six à huit semaines avant le procès.

Cette étape permet aux avocats d'échanger afin de trouver une voie de règlement. Les résultats du projet-pilote démontrent qu'environ 95 % des dossiers ont été réglés à la satisfaction des personnes impliquées.



Depuis septembre 2025, cette procédure est intégrée au processus judiciaire de la chambre criminelle. Elle permet notamment au plaignant ou à la plaignante de rencontrer le procureur afin d'être informé du processus, de l'évolution du dossier et des discussions entre les parties, tout en ayant l'occasion de poser ses questions et d'exprimer ses attentes.

Cette année, 177 plaignants ont été assignés à cette étape et ont pu se présenter au local du CAVAC pour recevoir des services. Ces présences ont permis d'offrir de l'information, du soutien et de l'accompagnement lors des rencontres avec le procureur, d'identifier les éléments nécessaires à une décision éclairée quant à la suite des procédures, ainsi que d'apporter un appui lors des plaidoyers de culpabilité, des règlements ou des sentences en salle de cour.



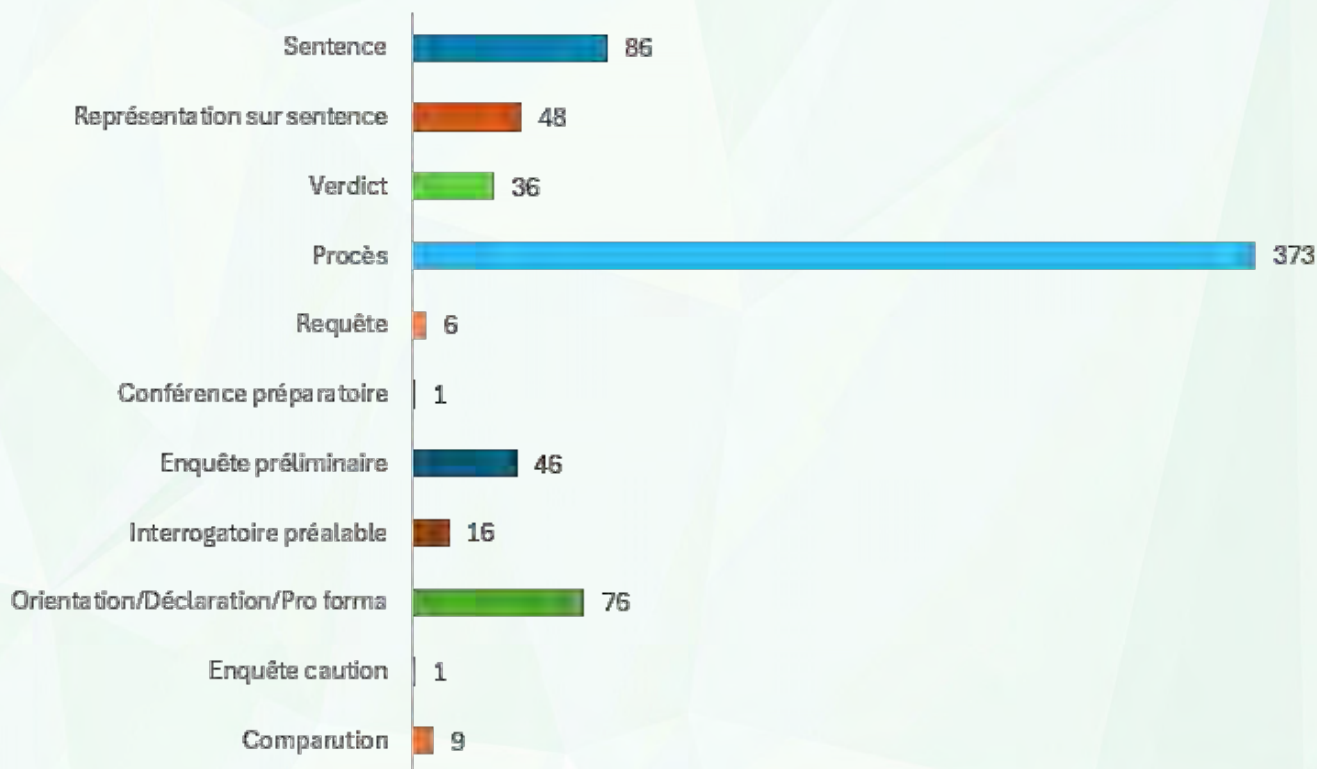
Au-delà des accompagnements en salle d'audience, les services offerts au palais de justice sont variés, incluant l'accueil des témoins au local du CAVAC, la préparation à leur passage devant la cour ainsi que la vulgarisation du processus judiciaire et des informations transmises par les acteurs judiciaires. Des interventions psychosociales sont également offertes aux personnes victimes afin de les soutenir tout au long de leur présence au palais de justice.



Les accompagnements effectués durant les étapes de l'enquête préliminaire et du procès font référence au besoin des victimes d'être soutenues alors qu'elles devront possiblement rendre témoignage dans le dossier qui les concerne. Pour l'étape de la représentation sur sentence, les besoins concernent davantage le soutien envers les personnes victimes qui souhaitent témoigner sur sentence ou lire leur déclaration de la victime, afin de s'exprimer sur les conséquences subies. Les victimes et témoins peuvent également être accompagnés lors du dénouement du dossier judiciaire.

Le procès demeure l'étape à laquelle les services du CAVAC sont les plus souvent sollicités au cours du processus judiciaire, dans une proportion de 53 %.

S'ensuit les étapes relatives aux représentations sur sentence et le prononcé de la sentence (19 %) où les plaignants se présentent davantage depuis les dernières années.



Accompagnements auprès des partenaires

Dans la dernière année, 38 accompagnements ont été effectués par les agents d'intervention du CAVAC dans un cadre externe, soit lors de rencontres avec les procureurs de la couronne, les policiers ou les agents de probation pour l'élaboration des rapports présentenciels, ce qui est comparable aux années précédentes.



Programme de référence policière

Le Programme de référence policière propose des services rapides et adaptés aux victimes, proches et témoins d'actes criminels de crime contre la personne. Les agentes d'intervention offrent un contact rassurant depuis différents postes de police, permettant une étroite collaboration avec les enquêteurs pour des références personnalisées et des discussions professionnelles.

L'objectif de ce programme est de rejoindre rapidement les personnes victimes après l'intervention policière, de les informer des services offerts, d'apprécier leur état général, de les référer aux ressources spécialisées ou vers nos services, de leur offrir de l'assistance technique et de les accompagner dans l'appareil de justice. Exceptionnellement, les intervenantes peuvent se déplacer avec les policiers pour des situations particulières.

Tel que prévu l'an passé, la stabilité de l'équipe a permis d'assurer des présences dans les différents postes des MRC de la Sûreté du Québec, dont huit à la MRC d'Autray, huit à Joliette, huit à Matawinie et sept à Montcalm. Rappelons que l'objectif était de créer des liens de proximité avec les enquêteurs pour favoriser la collaboration et la référence, tout en leur permettant de mieux cerner notre travail et de connaître les services du CAVAC.

Dans le but d'améliorer notre compilation des références personnalisées des enquêteurs de tous les services de police de notre territoire, nous avons, en septembre 2025, optimiser nos outils de compilation. Avec cette nouvelle façon de faire, nous avons comptabilisé, 97 références directes des enquêteurs en seulement six mois.

Au sein du Réseau des CAVAC, le Programme de référence policière vise à intégrer une ressource du CAVAC dans les postes de police partout au Québec. Cette approche permet une intervention plus rapide, humaine et concertée auprès des personnes victimes d'actes criminels.

Convaincues de la valeur ajoutée de cette présence sur le terrain, nous avons souhaité recueillir le point de vue des services de police afin de mieux comprendre son impact dans leur pratique quotidienne.

Dans une perspective d'amélioration continue, nous les avons donc consultés. Les commentaires recueillis confirment que cette collaboration est non seulement appréciée, mais qu'elle contribue concrètement à :

- Renforcer la collaboration entre les partenaires;
- Faciliter les références vers les services appropriés;
- Améliorer le soutien offert aux personnes victimes.

« Vous êtes toujours disponibles, facilement rejoignables et à l'écoute, ce qui contribue énormément à une collaboration fluide et efficace. [...] Votre présence apporte une réelle valeur ajoutée, autant pour notre équipe que pour le service offert aux personnes victimes. »

Chef d'équipe, service des enquêtes poste MRC de la SQ

« Je peux personnellement témoigner de la valeur ajoutée de leur présence auprès de nos enquêteurs. [...] Je constate aujourd'hui qu'il leur est désormais plus facile de bien comprendre votre rôle et de penser à vous dans le cadre de leurs dossiers. »

Enquêtrice, Service spécialisé en violences sexuelles MRC Lanaudière

« L'équipe du CAVAC a pu, pour moi, assurer un suivi étroit auprès des victimes [...] à toutes les fois les citoyens ont été accompagnés, conseillés et référés. Sans cette équipe formidable, je ne pourrais assurer le même suivi. »

Sergente-détective, Service de police municipale

« La collaboration est fluide, simple, respectueuse et complémentaire [...] Leur expertise et approche humaine représentent une plus-value, autant pour les enquêteurs que pour le service rendu à la population. »

Sergent-enquêteur, Division des crimes majeurs - Mascouche

« Depuis maintenant 10 ans, nous avons le privilège de collaborer avec les intervenantes du CAVAC [...] leur présence constante, leur expertise et leur engagement ont grandement contribué à soutenir autant les enquêteurs que les victimes. [...] Aujourd'hui, il nous serait difficile d'envisager notre travail sans leur précieuse collaboration. »

Sergent-détective, Service de police municipale

« Toute l'équipe tient à souligner à quel point nous avons apprécié votre présence au sein de notre bureau [...] votre soutien est réellement apprécié dans notre travail au quotidien. [...] Vous êtes toujours disponibles, facilement rejoignables et à l'écoute, ce qui contribue à une collaboration fluide et efficace. [...] Merci pour votre professionnalisme, votre approche humaine et la belle collaboration. »

Équipe des enquêtes, poste MRC de la Sûreté du Québec

« Je tiens à souligner le travail remarquable des intervenantes [...] Je peux personnellement témoigner de la valeur ajoutée de leur présence auprès de nos enquêteurs. [...] Je constate aujourd'hui qu'il leur est plus facile de bien comprendre votre rôle et de penser à vous dans leurs dossiers. [...] À mes yeux, votre présence représente un apport plus que bénéfique. »

Sergente-enquêtrice, Sûreté du Québec

« L'équipe du CAVAC a pu assurer un suivi étroit auprès des victimes [...] à toutes les fois les citoyens ont été accompagnés, conseillés et référés. Sans cette équipe formidable, je ne pourrais assurer le même suivi. [...] Votre expertise et votre patience sont grandement appréciées. »

Sergente-détective, Service de police municipale

« La collaboration avec le CAVAC est grandement appréciée [...] renforce les liens entre partenaires et soutient efficacement le travail auprès des personnes victimes. [...] Une fréquence ajustée pourrait optimiser davantage cette collaboration déjà très positive. »

Responsable d'équipe aux enquêtes, Sûreté du Québec

« Je tiens à souligner l'apport très positif du CAVAC [...] Sa présence facilite grandement notre travail auprès des personnes victimes. [...] La collaboration est fluide, simple, respectueuse et complémentaire. [...] Leur expertise et approche humaine représentent une plus-value. »

Sergent-enquêteur, Sûreté du Québec

« La présence du CAVAC apporte une facilité d'échange d'informations [...] un meilleur accompagnement dans les dossiers. [...] La possibilité de rencontres immédiates assure un premier contact avec la victime. [...] En connaissant mieux notre partenaire, il est beaucoup plus facile d'y référer quelqu'un. [...] Plus les gens se connaissent, plus ils désirent s'entraider. »

Lieutenant-détective, Service de police municipale

« Une collaboration plus agile et efficace grâce aux échanges de vive voix [...] des retours rapides et plus précis aux victimes. [...] Une économie de temps et une meilleure compréhension des situations. [...] L'assurance d'une plus grande confidentialité grâce à votre local dédié. »

Sergent-détective, Service de police municipale

« Nous sommes bien heureuses de votre présence [...] votre travail est essentiel pour les personnes victimes. [...] La collaboration permet de placer la personne au centre de nos interventions. [...] Votre expertise, votre professionnalisme et votre grande disponibilité sont des atouts précieux au sein de notre équipe. »

Agentes en violence conjugale, service de police municipale



Statistiques

En 2025-2026, 4 338 rapports ont été reçus et traités, soit 81 de plus que l'an dernier. Afin d'assurer l'exhaustivité des données, des vérifications ont été menées auprès des services de police concernant les crimes contre la personne. Cet exercice a permis de constater certains écarts, attribuables à des méthodes de comptabilisation différentes. Par exemple, une plainte croisée est comptabilisée comme deux rapports par les services policiers, alors que nous la considérons comme un seul rapport impliquant deux personnes victimes. Ces vérifications ont également permis de déceler et de corriger certaines difficultés opérationnelles tout au long de l'année. Globalement, nous estimons que les mécanismes en place permettent désormais de recevoir la quasi-totalité des rapports d'événements liés aux crimes contre la personne.

Rapports d'événements traités

Sûreté du Québec

Crimes majeurs	79
Crimes contre la personne	9
MRC Joliette	906
MRC Matawinie	347
Rawdon	321
Saint-Michel-des-Saints	26
MRC Montcalm	520
MRC D'Autray	325
Berthierville	151
Lavaltrie	124
Saint-Gabriel	50

TOTAL 2 186

Services de police municipaux

L'Assomption/ Saint-Sulpice	202
Mascouche	495
Repentigny	397
Terrebonne/Ste-Anne- des-Plaines/Bois-des-Filion	1 058

TOTAL 2 152

Dossiers traités	Services de police municipaux	Sûreté du Québec
Dossiers reçus	2 152	2 186
Dossiers retenus	1 315	1 234
Victimes rejointes	1 515	1 378
Démarches téléphoniques	531	505
Envois postaux	1 148	1 038
Rencontres en poste	9	18
Total des dossiers ouverts <small>(Services municipaux / Sûreté Québec)</small>	140	

Références

Violence conjugale	259	192
CALACS	130	141
Rebâtir	115	83
Autres ressources	47	55
Ressources pour hommes	35	20
Autres CAVAC	25	37

Protocole Bracelet antirapprochement (BAR)

L'équipe de la référence policière continue de traiter les demandes de bracelet antirapprochement (BAR) en collaboration avec la Direction des services professionnels correctionnels (DSPC) de Laval-Lanaudière. La DSPC évalue cette mesure en contactant les personnes victimes de violence conjugale et d'exploitation sexuelle. Ensuite, l'équipe d'intervenantes évalue les besoins des personnes victimes spécifiquement en ce qui a trait aux scénarios de protection, présente les services disponibles et les réfère aux ressources adaptées. En 2025-2026, 45 demandes BAR ont été traitées, comparativement à 27 l'année précédente.

Programmes d'informations

CAVAC-INFO Adulte

En 2002, le Programme CAVAC-INFO Adulte voit le jour dans le cadre de la Déclaration de services aux citoyens du ministère de la Justice du Québec.



Comptant sur la précieuse collaboration de la Direction des services de justice et du Directeur des poursuites criminelles et pénales, les agentes de support à l'intervention contactent toutes les personnes victimes dans les dossiers de crimes contre la personne et contre la propriété. Lors du premier contact, elles les informent de l'autorisation de la plainte, des procédures judiciaires à venir et des services du CAVAC. À cette étape, le DPCP a transmis 2 347 dénonciations et de ce nombre, 1 317 contacts directs ont été faits auprès de la clientèle.

Dans un deuxième temps, les personnes victimes ont été rejointes lors de l'ordonnance de mise en liberté. Le CAVAC a reçu, par le greffe criminel et pénal, 875 documents pour lesquels 483 contacts téléphoniques ont été effectués afin d'exposer les différentes conditions de remise en liberté des contrevenants. Nous constatons une constance par rapport aux années précédentes. Par la suite, tous les documents les concernant ont été postés et ce, à raison 779 envois.

Ce service humanise l'appareil judiciaire et assure à la personne victime la place qui lui revient. D'autre part, la clientèle peut recevoir plus rapidement des services et ainsi, nous espérons prévenir l'aggravation et la détérioration de leur état physique.

Nous avons comptabilisé 1 127 papiers judiciaires pour lesquels des recherches au SIPP (Système intégré des poursuites publiques) ont été effectuées sans qu'aucune démarche ne soit nécessaire (infractions relatives aux drogues, aux entreprises, n'impliquant aucune personne victime ou n'ayant aucune coordonnée pour rejoindre ces dernières).

CAVAC-INFO Jeunesse

Le Programme CAVAC-INFO a continué d'évoluer au fil du temps et s'est vu ajouter les informations judiciaires de la Chambre de la jeunesse.

Ce programme est similaire à celui du CAVAC-INFO Adulte, mais tient compte des particularités de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA). Tout au long de l'année, les agentes de support aux interventions ont traité 425 dénonciations reçues du DPCP. De celles-ci, 300 appels ont été réalisés auprès de la clientèle, représentant ainsi une hausse de 9 %.

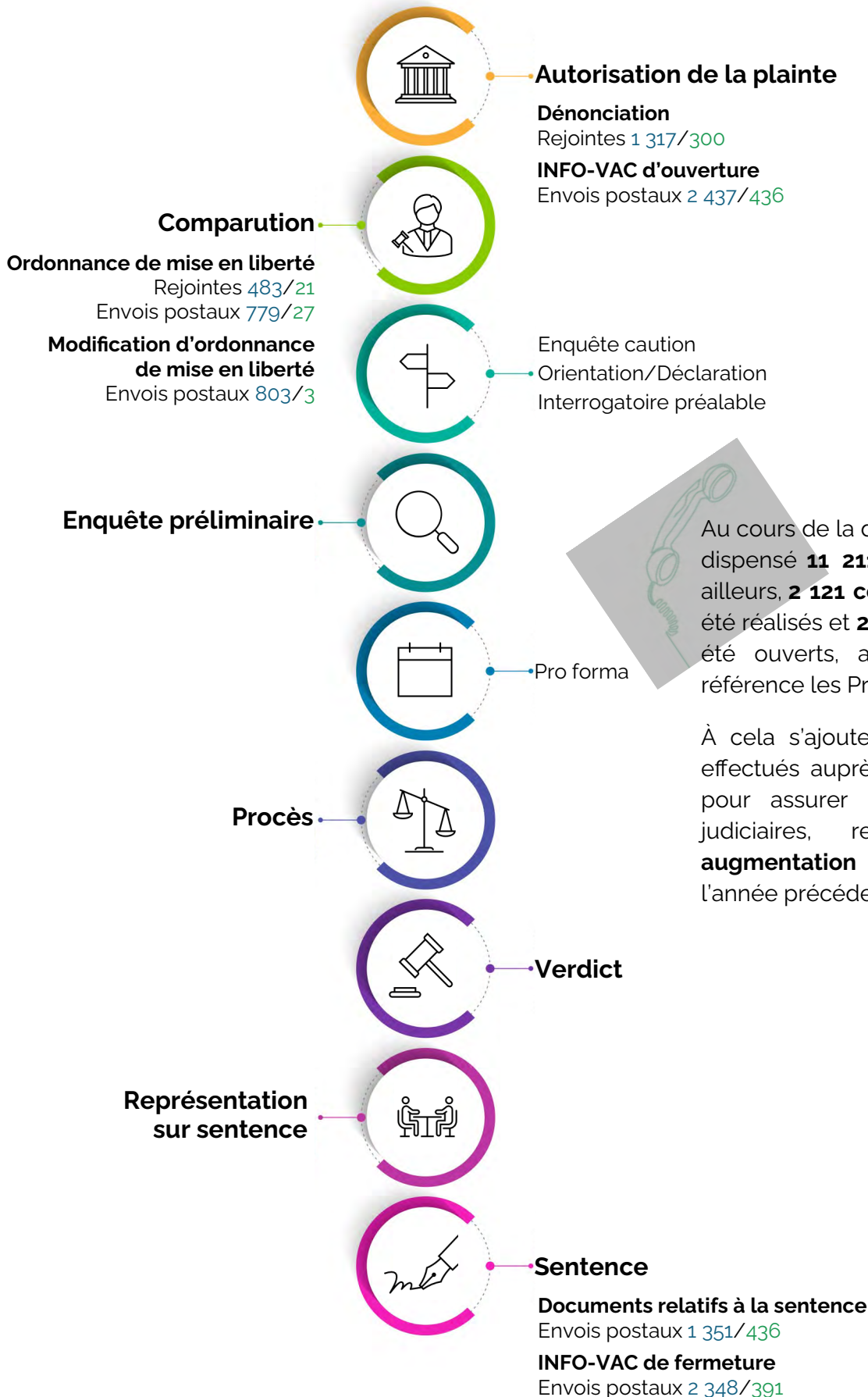
INFO-VAC Plus

En 2012, le ministère de la Justice transmet à tous les CAVAC le mandat des envois INFO-VAC Plus.

Le premier envoi informe la personne victime de l'autorisation de la plainte, de son rôle à la cour, de la possibilité de compléter la déclaration de la victime sur les conséquences du crime et des services du CAVAC.

À la fin des procédures judiciaires, un dernier envoi est effectué afin d'informer la personne victime de l'issue du dossier. Les documents relatifs à la sentence y sont joints de même que la possibilité, s'il y a lieu, d'avoir recours aux services de la Commission québécoise des libérations conditionnelles ou de la Commission des libérations conditionnelles du Canada.

Le schéma suivant représente les démarches effectuées auprès de la clientèle dans le cadre des Programmes d'informations. Notez que les chiffres **bleus** concernent le CAVAC-INFO Adulte et ceux en **vert**, le CAVAC-INFO Jeunesse.



Au cours de la dernière année, nous avons dispensé **11 211 services judiciaires**. Par ailleurs, **2 121 contacts téléphoniques** ont été réalisés et **207 nouveaux dossiers** ont été ouverts, ayant comme source de référence les Programmes d'informations.

À cela s'ajoutent **690 retours d'appels** effectués auprès des personnes victimes pour assurer le suivi des procédures judiciaires, représentant ainsi **une augmentation de 9 %** par rapport à l'année précédente.



Programme de mesures de rechange général (PMRG)

Le PMRG est un processus de déjudiciarisation permettant d'exercer la justice différemment. Ce programme favorise une justice réparatrice, offrant une place importante aux personnes victimes qui souhaitent y participer. Dans notre région, le PMRG, mis en place à la Cour du Québec, est géré par la Direction des poursuites criminelles et pénales. Il permet à l'accusé d'assumer pleinement la responsabilité de ses actes et de résoudre le conflit qui l'oppose à la justice par des moyens autres que les procédures judiciaires traditionnelles, tout en lui offrant l'opportunité de réparer les torts causés.

Depuis environ quatre ans, ce programme est également bien implanté dans les cours municipales de Repentigny et de Mascouche, sous la responsabilité des procureurs locaux.

Nos deux agentes de support à l'intervention, mesdames Audrey Couture et Bianca Venne, jouent un rôle crucial en assurant le suivi auprès des partenaires et en transmettant les informations nécessaires aux victimes. Leur travail est essentiel pour garantir que les victimes reçoivent le soutien et les informations dont elles ont besoin tout au long du processus.

Fonctionnement

Dans un premier temps, le poursuivant évalue la preuve et porte des accusations. Ensuite, il évalue si le dossier répond aux critères d'admissibilité du programme et envoie un document au CAVAC l'informant de sa réflexion concernant l'application du PMRG.

L'agente de support à l'intervention contacte alors la personne victime pour une première fois, que ce soit par téléphone ou par la poste. Elle lui explique ce qu'est le PMRG, mentionne la réflexion du procureur et l'informe des services du CAVAC ainsi que ceux d'Équijustice. Une vérification du point de vue de la personne victime face à cette éventualité est faite et une référence personnalisée au procureur de la Couronne peut avoir lieu, si elle le désire.

Par la suite, le dossier est transmis à un agent des Services correctionnels du Québec, qui rencontre l'accusé afin de vérifier s'il reconnaît sa responsabilité et s'il démontre une volonté de collaborer au programme. Si toutes les informations recueillies sont favorables, le poursuivant autorise la démarche de l'application de mesures de rechange. C'est à ce moment que l'intervenante contacte la personne victime afin de lui confirmer l'application du PMRG. Elle la réfère à l'organisme Équijustice pour toutes questions relatives à son implication dans le processus, les mesures de rechange possibles et autres questions pertinentes.

Pour l'année 2025-2026, le CAVAC a été impliqué dans 249 dossiers judiciaires incluant les dossiers du DPCP et des cours municipales. De ce nombre, des personnes victimes civiles, des policiers ainsi que des compagnies ont été contactés relativement à la réflexion du procureur et lors de l'application du PMRG, afin de leur confirmer la décision du poursuivant.

Palais de justice de Joliette

Du côté du DPCP, nous avons reçu un total de 387 demandes d'intervention au cours de l'année. Parmi ces demandes, 113 personnes victimes civiles ont été informées verbalement, leur fournissant ainsi des informations cruciales et un soutien immédiat. De plus, 275 envois postaux ont été effectués.

Nous avons également traité 675 documents provenant de l'organisme Équijustice, qui joue un rôle essentiel dans la promotion de la justice réparatrice. Ces documents visent à améliorer le processus de justice pour les victimes et les accusés.

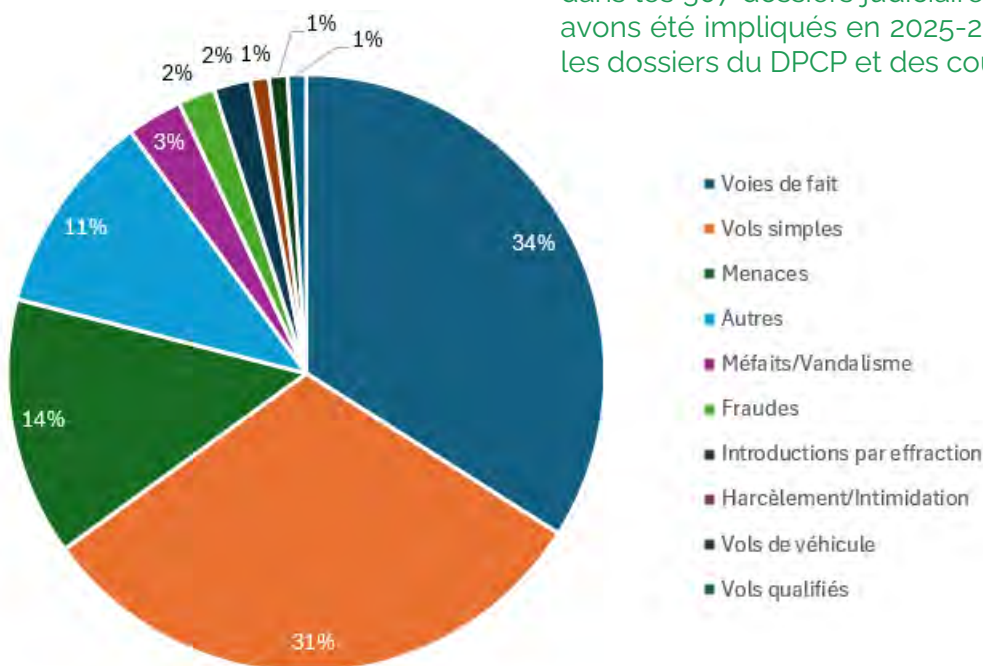
Au total, nous avons traité 1 062 documents reçus de la part de ces deux partenaires. Nous sommes fiers de cette collaboration et de l'impact positif qu'elle a sur notre communauté.

Cours municipales

Au terme de notre quatrième année, nous avons reçu 25 documents à traiter de la part des procureurs et de l'organisme Équijustice.

Pour Repentigny, huit personnes civiles ont été informées verbalement du PMRG et 34 envois postaux ont été effectués.

Du côté de la ville de Mascouche, un dossier a été traité par le CAVAC et deux envois postaux ont été effectués.



Ce schéma représente la répartition des crimes dans les 307 dossiers judiciaires dans lesquels nous avons été impliqués en 2025-2026. Ceux-ci incluent les dossiers du DPCP et des cours municipales.



Pour cette année, 18 personnes victimes ou leurs proches ont été contactés par nos deux agentes de support aux interventions, mesdames Julie Rivest et Joëlle Bouthillette.

Nous avons reçu un total de 22 mesures octroyées par la CQLC. De ce nombre, 18 mesures leur ont été expliquées par téléphone.

Toutefois, des personnes n'ont pu être informées de ces mesures dû à notre incapacité à les rejoindre.

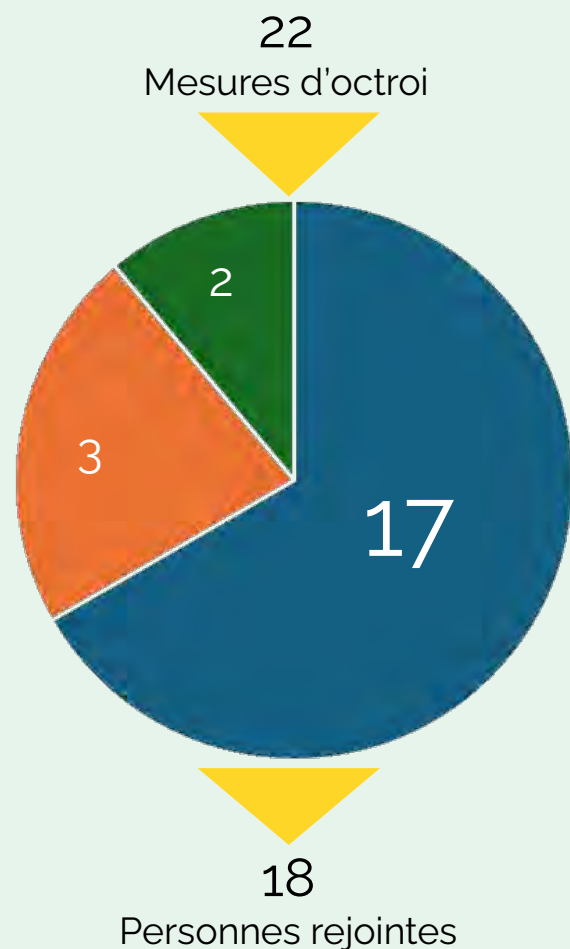
Programme de référence et d'information des décisions d'octroi (PRIDO)

Le Programme de référence et d'information des décisions d'octroi (PRIDO) résulte d'une collaboration entre les Centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) et la Commission québécoise des libérations conditionnelles (CQLC), dont l'entrée en vigueur a débuté le 19 juin 2017. Au préalable, les intervenants des CAVAC ont suivi une formation en ligne afin de comprendre les tenants et aboutissants de la collaboration et d'appliquer le programme conformément à l'entente convenue.

Ce programme vise à s'assurer que les personnes victimes reçoivent les renseignements transmis par la CQLC et qu'elles soient référées au CAVAC pour du soutien.

Le travail de communication et d'intervention effectué dans le cadre du PRIDO s'apparente aux appels réalisés dans le cadre des Programmes d'informations ou lors du suivi judiciaire. En plus de transmettre les renseignements et d'offrir de l'écoute et du soutien, les intervenants informent les personnes victimes des éléments généraux prévus par la loi qui sont considérés dans la prise de décision par la CQLC.

Pour chaque décision d'octroi, un formulaire doit être complété pour chaque personne victime et transmis à la CQLC par courriel sécurisé afin d'assurer le suivi des interventions.



- Libérations conditionnelles
- Modifications de mesures
- Permissions de sortie préparatoire à la libération conditionnelle (PSPLC)



Programme d'accompagnement justice et santé mentale (PAJ-SM)

Le PAJ-SM est un programme d'accompagnement permettant aux personnes souffrant d'un trouble de santé mentale, ayant commis une infraction criminelle admissible, de bénéficier d'un traitement judiciaire plus adapté à leur vulnérabilité. La concertation et l'encadrement de l'équipe multidisciplinaire est primordiale dans l'élaboration du plan d'intervention qui vise au rétablissement de la personne contrevenante.

Fonctionnement

Dans un premier temps, le procureur aux poursuites criminelles et pénales évalue le dossier de preuve et porte des accusations. Par la suite, il évalue si le dossier rencontre les critères d'admissibilité du programme et fait parvenir un document au CAVAC signifiant sa réflexion concernant l'application du PAJ-SM.

Suite à la réception du document, l'agente de support à l'intervention du CAVAC contacte la personne victime afin de lui transmettre de l'information sur le PAJ-SM et lui signifier que le dossier est présentement à l'évaluation. L'intervenante prend le temps d'écouter l'opinion de la personne victime dans l'éventualité où l'application du programme PAJ-SM serait effectif. Une référence personnalisée peut être faite au poursuivant, selon le besoin.

Le dossier est par la suite orienté vers un intervenant du réseau de la santé et des services sociaux. Celui-ci évalue la situation de la personne accusée, ses besoins et sa volonté de participer au programme.

Lorsque l'évaluation détermine que l'intégration du contrevenant au PAJ-SM est possible, un plan d'intervention est élaboré conjointement. Une équipe interdisciplinaire encadre alors ce dernier. Le processus judiciaire continue et le contrevenant doit se présenter en cour lorsque sa présence y est requise. Les intervenantes de support à l'intervention recontactent, à ce moment, la personne victime afin de lui faire part de l'admission ou non de l'individu au programme.

Durant les 12 à 18 mois que prend le programme, l'accompagnement du CAVAC est offert afin d'effectuer le suivi judiciaire et répondre aux besoins des personnes victimes.

Au cours de la dernière année, nous avons traité 95 dossiers. De ce nombre, des personnes civiles, des policiers ainsi que des compagnies ont été contactés relativement à la réflexion du procureur et lors de l'application du PAJ-SM, afin de leur confirmer la décision du poursuivant.

Nous avons reçu 159 demandes d'intervention de la part du DPCP, ce qui représente une progression de 28 % par rapport à l'an dernier. Parmi celles-ci, 78 personnes victimes civiles ont été informées verbalement, soit une hausse de 22 %, tandis que 64 autres ont été rejointes par envoi postal, représentant ainsi une augmentation 12 %.



Cliniques d'assistance technique (CAT)

Les cliniques d'assistance technique (CAT) ont été mises en place afin de répondre dans un court délai, à des besoins en lien avec la complétion de différentes demandes d'indemnisation (LAPVIC, CNESST et SAAQ) et en matière de résiliation de bail dans un contexte de violence conjugale ou sexuelle. Depuis leur implantation, il y a deux ans, les deux agentes de support à l'intervention qui rencontrent notre clientèle, afin d'offrir ce service, sont mesdames Joëlle Bouthillette et Julie Rivest.

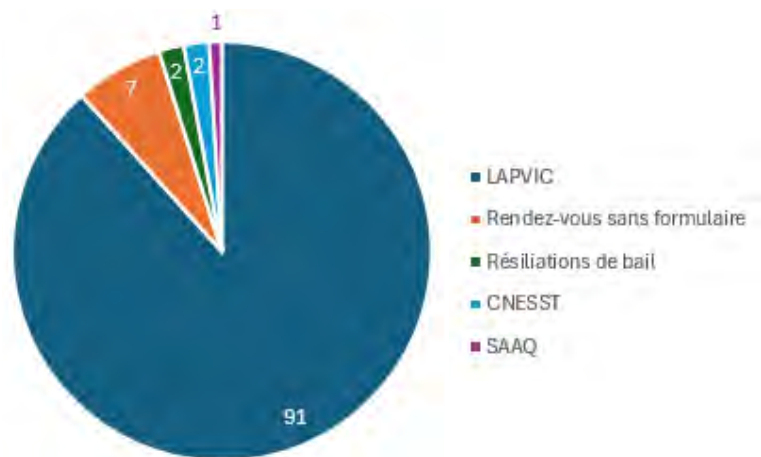
Fonctionnement

La clinique d'assistance technique est offerte à notre clientèle lors de la demande de services pour l'évaluation des besoins. Le rendez-vous, d'une durée maximale d'une heure, est alors fixé selon le point de service privilégié par la personne. Le but étant de permettre aux personnes d'obtenir un rendez-vous rapidement afin de compléter les formulaires. L'horaire préconisée dès la création des CAT, soit à intervalle de deux semaines entre le siège social de Joliette et le point de service de Repentigny, s'avère suffisant. Il est à noter qu'il ne s'agit pas de rencontres psychosociales, mais qu'elles portent essentiellement sur la complétion des formulaires visés, selon les demandes.

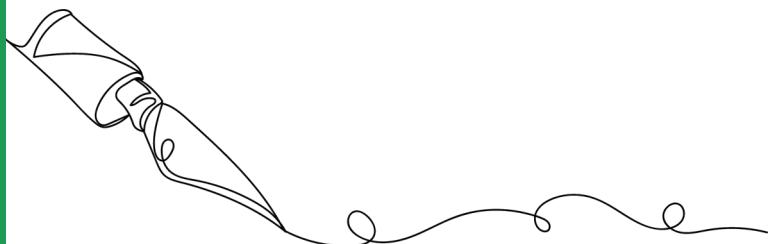
Statistiques

Pour l'année 2025-2026, les intervenantes ont rencontré 46 personnes victimes, témoins ou proches au point de service de Repentigny, 44 au siège social, et 13 rencontres ont été réalisées par téléphone, pour un total de 103 rendez-vous. Ces interventions ont mené à l'ouverture de 31 dossiers pour une clientèle ayant reçu exclusivement les services des cliniques d'assistance technique.

Contrairement à l'année précédente, où les demandes concernaient uniquement de l'assistance technique en lien avec la LAPVIC, certaines cliniques ont également répondu, cette année, à diverses autres demandes.



Nous ne pouvons qu'être satisfaits de cette initiative répondant clairement à un besoin réel!





Communauté autochtone

Encore cette année, les services en communauté autochtone ont été offerts de façon continue. Deux intervenantes se déplacent en communauté aux trois semaines. Dans un souci de travail d'équipe avec madame Geneviève Morin, madame Laurence Tremblay a cédé son poste à madame Lysane Robitaille à titre d'agente d'intervention en communauté, tout en conservant ses fonctions liées à la prestation de services à la clientèle autochtone en milieu urbain. Nous avons également eu le plaisir de bénéficier du renfort d'une troisième collègue. En effet, madame Catherine Fortin s'est jointe à l'équipe d'intervention autochtone pour assurer deux présences en communauté pendant une période d'achalandage importante. Un immense merci à Catherine pour son soutien et sa disponibilité!

Le CAVAC de Lanaudière poursuit sa précieuse collaboration avec les policiers de la communauté. Une rencontre a d'ailleurs eu lieu avec les deux nouveaux enquêteurs de Manawan, le 18 décembre 2025, afin de faire connaissance et de discuter des meilleures pratiques de collaboration. Les services sociaux de Manawan continuent par ailleurs de nous offrir généreusement la possibilité d'utiliser leurs locaux. Leur collaboration demeure essentielle à notre prestation de services.

Pour la deuxième année consécutive, une rencontre de la communauté de pratique autochtone destinée à la clientèle des Premières Nations et des Inuits s'est tenue les 8, 9 et 10 avril 2025 à l'Hôtel-Musée Premières Nations de Wendake. Mesdames Lysane Robitaille et Geneviève Morin y ont participé.

La majorité des CAVAC y était représentée, et les travaux visant l'implantation du Guide PNI ainsi que des bonnes pratiques s'y sont poursuivis. À la suite de cet événement, des supervisions mensuelles ont été mises en place pour les intervenants de la communauté de pratique autochtone afin que la clientèle des Premières Nations et des Inuits puisse bénéficier de services mieux adaptés à ses besoins. Ces supervisions sont offertes par Jo-Ann Bukshot, conseillère à l'Université d'Ottawa et originaire de la communauté de Kitigan Zibi. Le CAVAC de Lanaudière prend part aux échanges selon les besoins et les disponibilités.

Devant la demande grandissante pour les services destinés à la clientèle autochtone et afin de réaffirmer l'importance accordée à cette clientèle, un comité interne d'amélioration des pratiques autochtones a été mis sur pied au cours de la dernière année. Ce comité vise à s'assurer que les services offerts demeurent les mieux adaptés possible, tant sur le plan de l'ajustement aux réalités vécues que de la sécurisation culturelle. À cette fin, trois rencontres réunissant les directions et les intervenantes ont eu lieu, permettant de réfléchir ensemble aux pratiques en place et aux avenues d'amélioration à privilégier.

La présence de services directement au sein de la communauté continue d'occuper une place essentielle pour le CAVAC de Lanaudière, puisqu'elle favorise l'accessibilité et la continuité de l'accompagnement offert. L'augmentation de la demande de services en témoigne. L'équipe du suivi autochtone est heureuse de poursuivre ce mandat au cours de la prochaine année et espère éventuellement pouvoir offrir des ressources supplémentaires.

En 2025-2026, 31 nouveaux dossiers ont été ouverts, comparativement à 20 l'année précédente et à 15 en 2023-2024. Cela représente une augmentation de 55 % par rapport à 2024-2025 et de 80 % par rapport à 2023-2024. La clientèle en milieu urbain représente 27 % de la clientèle autochtone actuelle, soit un peu plus du quart de celle-ci.

En ce qui concerne la nature des infractions parmi ces 31 dossiers, 45 % concernaient des crimes de nature sexuelle, 32 % des voies de fait, 20 % impliquaient de la conduite dangereuse causant la mort et 3 % un homicide. Les proportions observées pour les voies de fait et la conduite dangereuse causant la mort sont relativement proches, notamment en raison d'une intervention de soutien liée à un événement majeur survenu dans la communauté et conclu judiciairement cette année.

Quant aux crimes à caractère sexuel, 71 % sont survenus dans un contexte où l'agresseur était une connaissance sans lien familial ou conjugal. Contrairement à l'année précédente, où les voies de fait étaient majoritairement en contexte conjugal, 80 % se sont produites dans un autre contexte (familial, connaissance ou personne étrangère).

De façon générale, comme les années précédentes, les crimes de nature sexuelle et les voies de fait demeurent les principales infractions, représentant ensemble 74 % des situations. Enfin, 70 % des infractions traitées font l'objet d'un processus judiciaire, une proportion stable par rapport à l'an dernier.

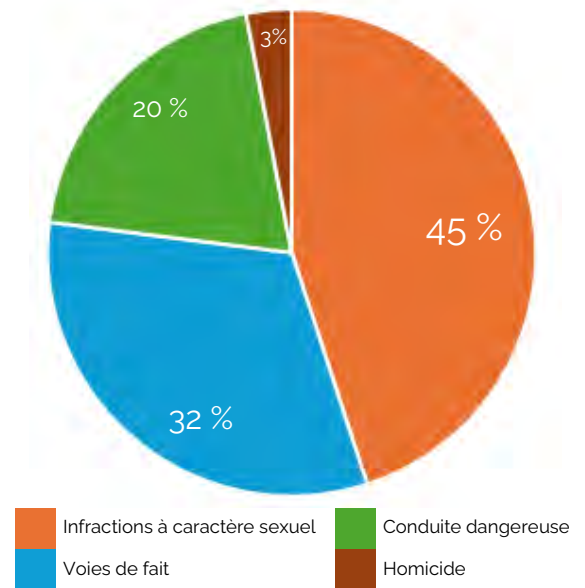
Au cours de la dernière année, les intervenantes au suivi autochtone ont traité 154 dossiers générés par les Programme d'informations, comparativement à 99 dossiers l'année précédente, soit une augmentation de 56 %, incluant les dénonciations, les ordonnances de mise en liberté et les modifications d'ordonnances. Parmi les personnes victimes concernées, certaines ont été rejointes à deux reprises à la suite de l'émission ou de la modification d'une ordonnance de mise en liberté. Il est important de souligner qu'un suivi du dossier judiciaire est assuré tout au long du processus, que le client ait pu être joint ou non au moment de la dénonciation. À l'approche d'une étape judiciaire prévue, les intervenantes tentent de nouveau de joindre les clients afin de leur offrir une préparation au témoignage.

Les intervenantes tentent également de joindre la clientèle autochtone découlant du Programme de référence policière. Au cours de l'année 2025-2026, les situations de 24 personnes victimes ont été traitées dans ce contexte, comparativement à 17 l'année précédente, soit une augmentation de 41 %.

PMRG-AU

Également, le Programme de mesures de rechange général pour les Autochtones vivant en milieu urbain, mis en œuvre dans la région en 2023-2024 en collaboration avec le Directeur des poursuites criminelles et pénales et le Centre d'amitié autochtone de Lanaudière, s'est poursuivi cette année. Pour l'année en cours, seulement un dossier impliquant des personnes victimes a été traité.

Des démarches se poursuivent afin d'assurer la qualité de la traduction des documents, ce qui représente un défi puisque plusieurs termes juridiques n'existent pas en atikamékw.





Programme Témoin Enfant (PTE)

Témoigner devant la Cour est un événement souvent déstabilisant pour un témoin adulte, alors imaginez pour un mineur.

Le Programme Témoin Enfant est un programme novateur conçu pour préparer les jeunes de 5 à 17 ans à un éventuel témoignage devant un tribunal. Il vise à leur permettre de vivre cette expérience judiciaire de la manière la plus positive possible, en les aidant à se sentir compétents et en confiance lors de leur passage à la cour.

Le programme comprend plusieurs rencontres au cours desquelles l'intervenante accompagne l'enfant afin de diminuer ses craintes et de renforcer sa capacité à s'exprimer comme témoin. Ces rencontres offrent également l'occasion de se familiariser avec le contexte judiciaire, de mieux comprendre le rôle de chacun et le fonctionnement de la Cour.

L'équipe qui offre le Programme Témoin Enfant est composée de deux agentes d'intervention au siège social de Joliette, mesdames Catherine Fortin et Lysane Robitaille, ainsi que de deux intervenantes au point de service de Repentigny, mesdames Cynthia Brière et Valérie Barbe. Madame Chantal Savoie offre également le programme de façon ponctuelle, en plus d'assumer le rôle d'intervenante pivot. Ce rôle l'amène, entre autres, à participer aux activités de la communauté de pratique provinciale, à assurer la liaison avec nos précieux partenaires de la Direction des poursuites criminelles et pénales et du Bureau des affaires de la jeunesse, ainsi qu'à effectuer les références auprès de ses collègues qui offrent le programme.

Communauté de pratique provinciale

Le Programme Témoin Enfant est en constante évolution et rassemble des intervenants passionnés et engagés. Il est coordonné à l'échelle provinciale par madame Amélie Potvin.

À raison de quatre rencontres par année, les intervenants pivots des CAVAC de la province se réunissent sur la plateforme TEAMS afin de faire le point sur:

- l'application du Programme Témoin Enfant (PTE) à l'échelle du territoire;
- la bonification des pratiques;
- les préoccupations et les enjeux liés à sa mise en œuvre;
- le développement du programme;
- la consolidation de l'expertise.

De plus, deux membres de notre équipe PTE, soit mesdames Valérie Barbe et Chantal Savoie, ont pu profiter d'une rencontre provinciale et d'une formation sur le perfectionnement de l'intervention auprès des enfants, offerte par madame Michèle Lambin, les 27 et 28 mai derniers à Québec.



**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS**

Statistiques

Dans la dernière année, le programme a été offert à 19 jeunes, dans une proportion de deux garçons et 17 filles. Celui-ci a été offert en grande majorité dans des situations de violence sexuelle et en contexte familial. Ces données mettent en évidence l'importance de ce programme pour répondre aux besoins de jeunes particulièrement vulnérables et soulignent la pertinence de poursuivre et de développer ce type d'intervention.



Il importe de souligner que ce projet ne peut exister sans la précieuse collaboration de nos partenaires de la Direction des poursuites criminelles et pénales et du Bureau des affaires de la jeunesse.

Recherche scientifique

Dans le but de mieux documenter les interventions judiciaires destinées aux jeunes victimes de violence au Québec, le réseau des CAVAC poursuit, comme les années précédentes, une collaboration étroite avec des chercheurs de l'Université de Montréal. La recherche scientifique menée autour du Programme Témoin Enfant (PTE) vise principalement à évaluer les effets de la participation à ce programme sur la santé psychologique des mineurs, tout en cherchant à identifier les éléments pouvant être améliorés dans le programme ainsi que les pratiques d'intervention à privilégier.

Programme témoins en violence sexuelle et violence conjugale (PT-VSVC)

Le Programme témoins en violence sexuelle et violence conjugale a été instauré dans un but de complémentarité avec le déploiement des tribunaux spécialisés et l'offre des préparations témoin à la barre. Les objectifs de ce programme sont comparables à ceux du Programme Témoin Enfant et des Préparations Témoins à la barre, qui visent à permettre aux personnes victimes de bénéficier d'un meilleur soutien en augmentant leur sentiment de compétence et de confiance et ainsi, leur donner accès à une expérience plus douce lors de leur passage à la cour.



Toute l'équipe du CAVAC de Lanaudière est en mesure d'offrir le Programme témoins en violence sexuelle et violence conjugale et ce, peu importe le point de service. Toutefois, une équipe PT-VSVC a vu le jour cette année, afin de favoriser le déploiement du programme. Madame Karyn Nantais, intervenante pivot et responsable du développement du programme et de référence auprès de ses collègues s'est entourée d'une formidable équipe constituée de mesdames Mélissa Pinet et Heysia Guilbault du point de service de Repentigny ainsi que de mesdames Sophie Bélanger-Daoust et Daphnée Dufour du point de service de Joliette.



Alerte Lanaudière

Un engagement collectif pour prévenir les homicides en contexte de violence conjugale...

En 2012, la Table de concertation en violence conjugale de Lanaudière (TCVCL) a mis en place un protocole de collaboration entre plusieurs partenaires. Ce protocole visait à actualiser le continuum des services offerts dans la région et à favoriser une collaboration dynamique et cohérente entre les acteurs concernés. Depuis ses débuts, cette dernière s'est donnée pour mission d'améliorer les interventions auprès des personnes victimes, des enfants exposés, ainsi que des auteurs de violence conjugale.

Dans le cadre de ce travail collaboratif, les partenaires ont convenu de développer un plan d'action en lien avec les attentes ministérielles, mais surtout ancré dans la réalité propre de Lanaudière. Rapidement, un besoin crucial a été identifié : la mise en place d'un mécanisme de prévention ciblant les situations à haut risque d'homicide en contexte conjugal.

Un comité ad hoc a été formé pour analyser les modèles de collaboration déjà en place dans certaines régions du Québec. À l'époque, seules trois régions disposaient d'un tel mécanisme : Laval avec le comité A-GIR, la Montérégie Sud-Ouest avec l'entente Phare et la Mauricie avec le modèle Carrefour sécurité en violence conjugale.

À la suite de consultations avec les membres de la TCRVCL, le comité Alerte Lanaudière a été officiellement créé. Une structure a été développée, accompagnée d'un mode de fonctionnement clair et de mécanismes de communication adaptés. Les objectifs du comité sont les suivants :

- Renforcer la concertation en matière de violence conjugale;
- Intervenir rapidement et de façon structurée;
- Alléger certaines procédures afin de créer un véritable filet de sécurité autour des personnes concernées;
- Mobiliser efficacement les partenaires régionaux et locaux pour une intervention coordonnée sur le terrain.

Dans cette démarche, l'apport des experts universitaires a joué un rôle déterminant, permettant d'améliorer les outils d'évaluation et d'optimiser les pratiques d'intervention dans les situations à haut risque. La confiance réciproque entre les partenaires et la reconnaissance de l'expertise de chacun ont constitué les fondements du succès de cette initiative.

Au cœur de notre action demeure une priorité commune : la sécurité des personnes victimes, des enfants touchés et même des auteurs de violence, dans une optique de prévention des homicides conjugaux.

Après près de trois ans de développement rigoureux, Alerte Lanaudière a été lancée officiellement en mai 2016. Depuis, le mécanisme n'a cessé d'évoluer. Grâce à une approche adaptative et ancrée dans l'apprentissage continu, nos collaborations se sont renforcées. La force d'Alerte repose avant tout sur l'engagement constant de ses partenaires. Ensemble, nous avons bâti un réseau solide de communication, d'entraide et d'intervention, qui dépasse désormais le cadre des seules situations critiques.

Avec la volonté partagée des partenaires et le soutien des décideurs, un poste de coordination régionale a été mis en place pour soutenir la pérennité et l'efficacité de la cellule d'intervention rapide. Depuis mars 2024, madame Kathleen Grenon, coordonnatrice régionale, œuvre à temps plein pour assurer la fluidité des interventions d'Alerte Lanaudière et appuyer les partenaires dans l'évaluation des situations à risque. En 2025-2026, le secrétariat à la condition féminine a reconnu l'importance de ce mécanisme de collaboration et a décidé d'injecter des sommes importantes pour pérenniser ce service. Ceci contribue grandement à renforcer la sécurité des personnes victimes et leurs enfants.

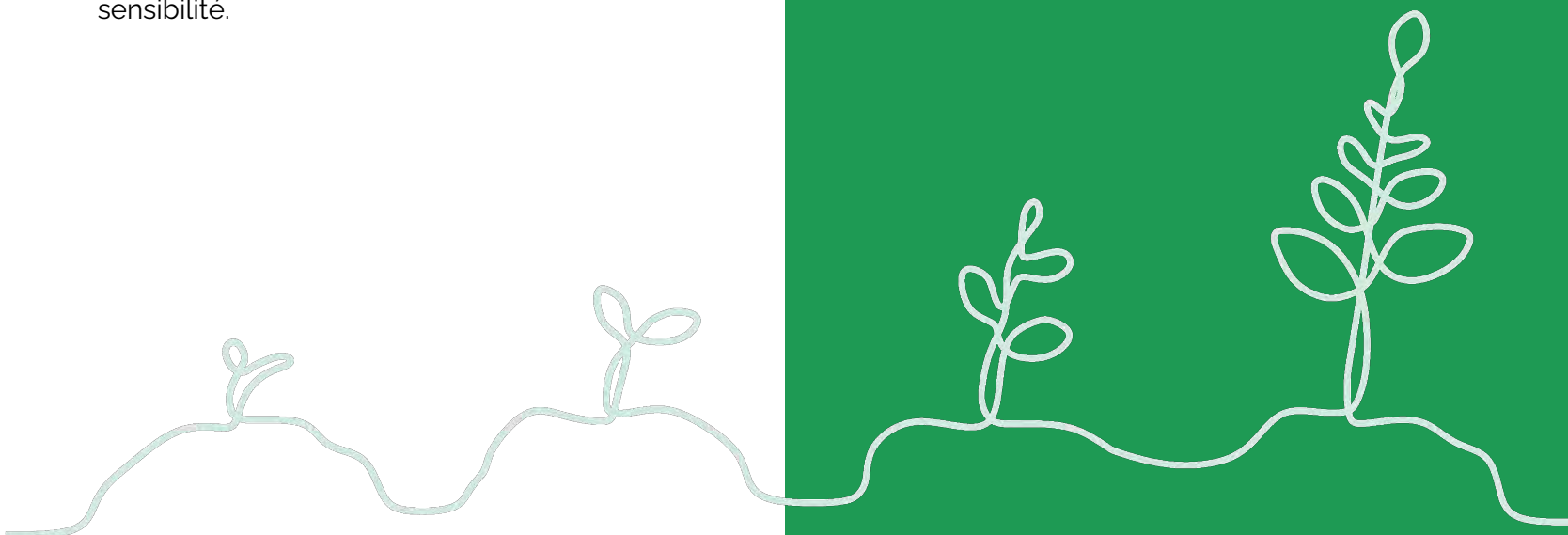
Le partage d'un langage commun et la capacité de chaque intervenant à repérer les facteurs de risque constituent la base de nos interventions. C'est pourquoi la formation continue demeure essentielle : elle permet de maintenir notre expertise à jour et de préparer les nouvelles générations d'intervenants à agir avec rigueur et sensibilité.

Le CAVAC de Lanaudière joue un rôle central dans cette concertation. En tant que membre actif du comité de coordination, il participe à l'évaluation des situations à haut risque d'homicide, en collaboration avec les trois maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale, la ressource pour hommes Au cœur de l'Il et la coordonnatrice régionale d'Alerte. Il prend également part à la mise en œuvre des plans d'action, confirmant ainsi son implication dans la réponse concertée.

Portrait

Au cours de la dernière année, Alerte Lanaudière a tenu 36 consultations dans le cadre de l'évaluation du risque d'homicide et a actualisé 30 cellules de crise, permettant ainsi de déployer des plans d'action concertés et adaptés aux divers besoins des personnes concernées.

Par ailleurs, la coordonnatrice régionale a soutenu les partenaires dans 237 évaluations de situations à risque élevé, illustrant l'ampleur des besoins sur le terrain et l'efficacité du travail concerté accompli.





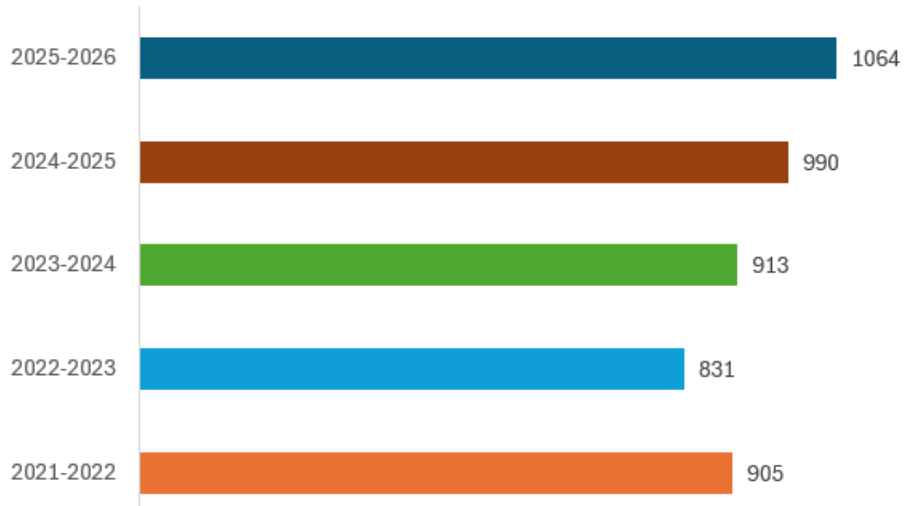
Statistiques 2025-2026

Les dossiers actifs

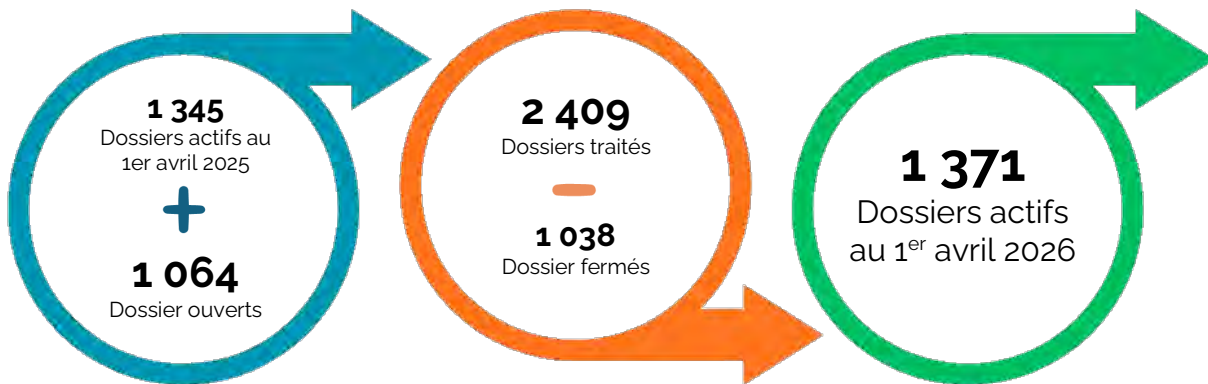


Le schéma ci-contre présente l'évolution du nombre de nouvelles demandes ayant mené à l'ouverture de dossiers au cours des cinq dernières années.

L'année se termine avec une augmentation de 7 % par rapport à l'an dernier, s'inscrivant dans une tendance de croissance constante.



Cette équation symbolise les dossiers traités dans la dernière année. Il s'agit des 1 064 dossiers ouverts en 2025-2026, auxquels s'ajoutent les dossiers qui étaient toujours actifs au 1^{er} avril 2025.



Les 2 409 dossiers traités cette année ont généré 2 075 rencontres, que ce soit en présence, par téléphone ou en visioconférence (voir le tableau ci-contre). Précisons l'augmentation considérable de plus de 206 % quant aux rencontres effectuées dans le cadre du Programme témoins en violence sexuelle et violence conjugale.

Ajoutons que de toutes ces rencontres, 63 ont générés des déplacements, principalement en territoire autochtone et dans les écoles.

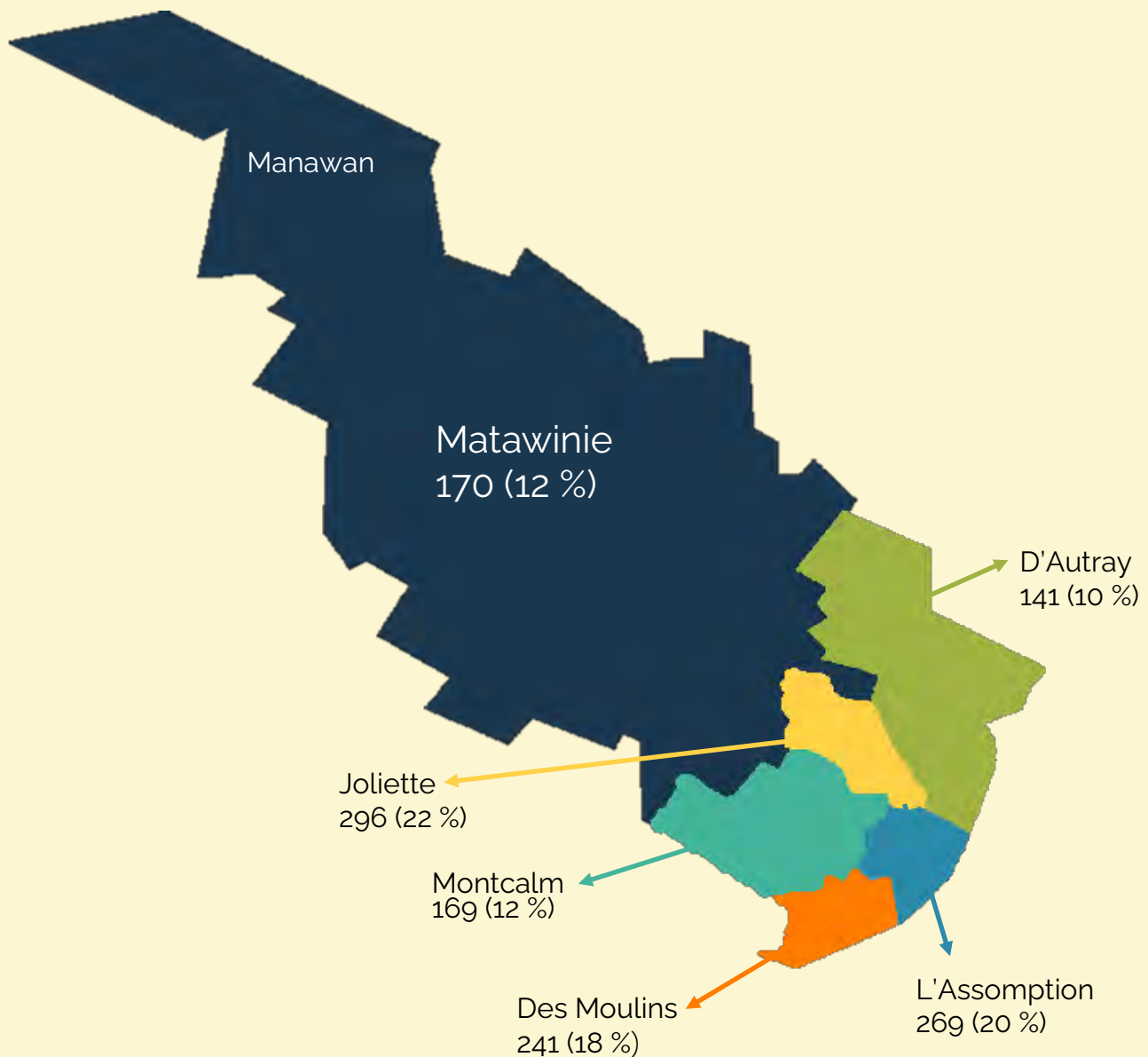
+ 14 ans	1 886
5-13 ans	16
PTE	57
PTVSVC	55
Communauté autochtone + 14 ans	61
Communauté autochtone 5-13 ans	0

La répartition des dossiers

Le CAVAC de Lanaudière couvre les 57 municipalités locales de la région, lesquelles sont regroupées en six municipalités régionales de comté (MRC), incluant également la communauté de Manawan.

Vous trouverez, ci-dessous, la répartition de notre clientèle selon leur lieu de résidence pour les 1 371 dossiers toujours actifs au 1^{er} avril 2026.

Notons également que 85 (6 %) dossiers proviennent de régions extérieures à la nôtre.



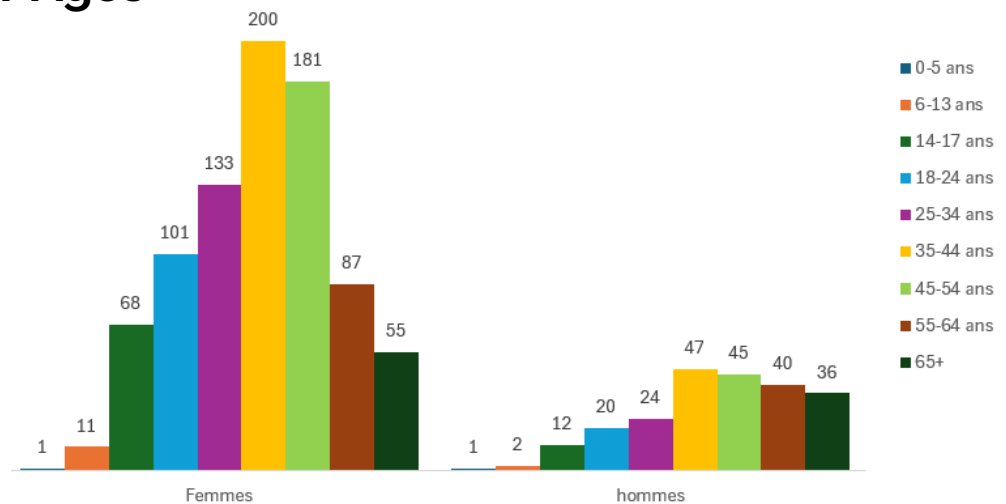
La clientèle



Répartition genres/Âges

Ce graphique démontre la répartition des dossiers ouverts en fonction du genre et du groupe d'âge de la clientèle au moment où elle fait appel à nos services.

- 837 Femmes
- 227 Hommes



Clientèle/Nature du crime

Nature du crime

Les crimes commis envers notre clientèle sont majoritairement des crimes contre la personne, dans une proportion de 90 %.



Clientèle

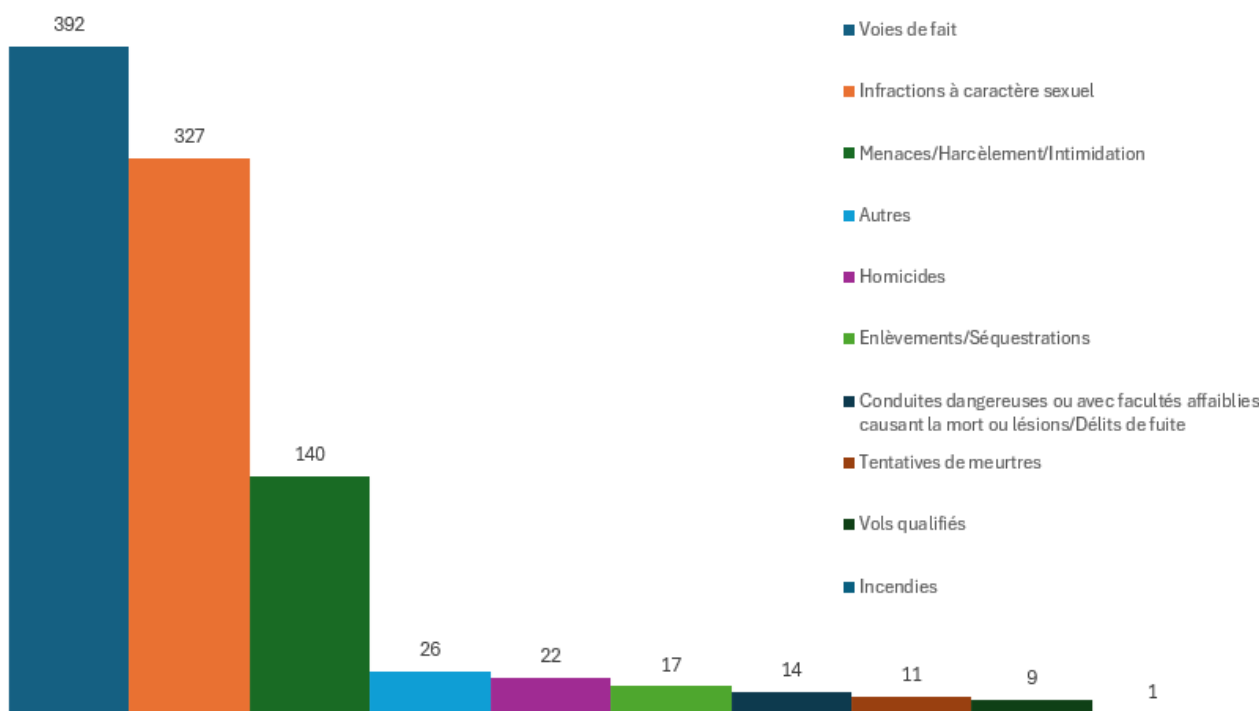
Le CAVAC de Lanaudière offre des services spécialisés aux personnes victimes directement touchées par un acte criminel, de même qu'à leurs proches et aux témoins d'un tel événement.



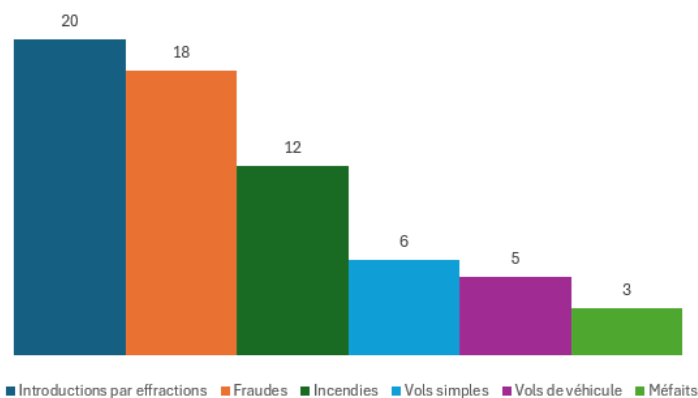
Les types de crimes

La présente page de graphiques illustre la répartition des 1 064 dossiers traités selon la nature des crimes. On y observe une prédominance marquée des infractions contre la personne, qui constituent la majorité des dossiers traités au cours de l'année. Les crimes contre la propriété ainsi que les autres types d'infractions, bien que moins fréquents, demeurent significatifs et requièrent une intervention soutenue.

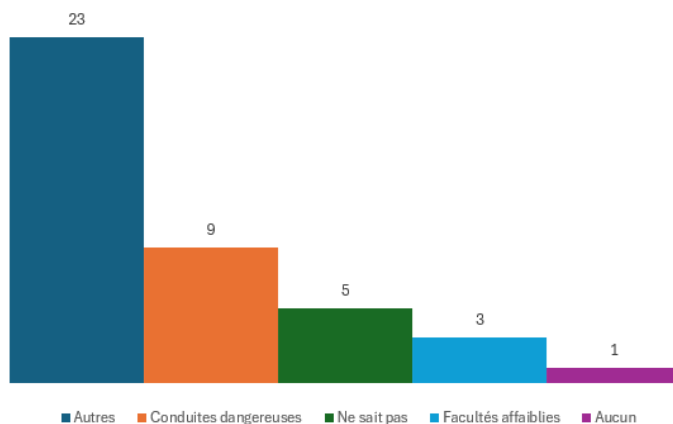
Crimes contre la personne



Crimes contre la propriété



Autres





Le CAVAC de Lanaudière peut compter sur de nombreux partenaires avec lesquels il entretient des liens étroits.

Dans une perspective d'amélioration continue des services offerts à sa clientèle, le CAVAC oriente celle-ci vers des ressources spécialisées lorsque celles-ci sont mieux adaptées à ses besoins spécifiques.

De façon réciproque, ces partenaires réfèrent également au CAVAC des personnes pour qui ses services s'avèrent les plus appropriés à leur situation.

Sources de référence au CAVAC

(Partenaires qui réfèrent au CAVAC)

207	Programmes d'informations
140	Référence policière
122	DPCP
120	Services de police
111	Santé et services sociaux
88	Parents/Amis/Connaissances
69	CAVAC
43	Ne sait pas
31	Services de justice
30	Autres
25	Médias
22	Autres ressources communautaires
18	Réseaux privés
12	Maisons d'hébergement
9	Éducation
7	CALACS
5	Services sociaux autochtones
3	LAPVIC/CNESST/SAAQ
2	Compagnies d'assurances

Services de référence

(Ressources spécialisées vers lesquelles le CAVAC réfère la clientèle)

614	Réseau judiciaire
422	LAPVIC/CNESST/SAAQ
356	Services de police
344	Santé et services sociaux
323	Réseaux privés
236	Autres ressources communautaires
179	Maisons d'hébergement
161	Ligne Rebâtir
127	CAVAC
97	CALACS
54	SOS Violence conjugale
44	Autres
26	Autres ressources en agression sexuelle
7	Compagnies d'assurances
5	Ressources pour hommes
2	Services autochtones



**Implication,
développement
des compétences
et activités**



Promotion, sensibilisation et activités

Au cours de la dernière année, le CAVAC de Lanaudière a organisé diverses activités afin de promouvoir ses services et sensibiliser ses partenaires du réseau judiciaire, du réseau communautaire, du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que la population en général. De plus, il a aussi participé à des activités organisées par ceux-ci.

Présentation de nos services

- Présentation des services aux équipes de patrouilleurs - Service de police intermunicipal de Terrebonne/Sainte-Anne-des-Plaines/Bois-des-Filion
- Tenue d'un kiosque d'information au CEGEP de Lanaudière - Joliette

Rencontres de partenariat

- Séance d'information, par la Ligne d'aide financière d'urgence (LAFU)
- Rencontre informative aux intervenantes pivots, par la Commission d'examen des troubles mentaux (CETM)
- Rencontre bilan des coordonnatrices du Programme témoins enfants
- Présentation du Programme Proches, par madame Lisa-Marie Carrier du CAVAC de Montréal
- Atelier Programme témoin en violence sexuelle et violence conjugale, par madame Adrianna Bungardean
- Échange avec madame Geneviève Trudel, du greffe criminel et pénal
- Protocole de collaboration CALACS/CAVAC

Présences aux Assemblées générales annuelles de nos partenaires

- Regard en Elle
- CALACS Lueur d'Espoir
- CALACS La Chrysalide
- Centre de prévention suicide de Lanaudière (CPS)
- Équijustice Lanaudière Nord

Activités des partenaires

- Colloque de l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes (AQPV) : Victimisation émergente ou moins connue
- Activité de Regard en Elle dans le cadre des 12 jours d'action contre les violences faites aux femmes
- Opération nationale concertée en matière de prévention et de la violence, initiée par le Service de police intermunicipal de Terrebonne/Sainte-Anne-des-Plaines/Bois-des-Filion en collaboration avec divers partenaires de la région
- Webinaire ESPACES V.I.E « Accompagner le témoignage »
- Présentation « Exploitation sexuelle des mineurs : Leviers et barrières aux pratiques psychosociales destinées aux victimes et aux proches »
- Webinaire « Le cercle de parole comme outil d'intervention auprès des femmes et des filles autochtones victimes d'exploitation sexuelle »
- Conférence : Diffusion du rapport de recherche—Laval alliée contre les violences sexuelles, par la TCVCASL
- Journée de conférences organisée par le département de psychiatrie de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel en collaboration avec l'Académie canadienne de psychiatrie et droit (division Québec), l'Université de Montréal et Forensia
- Colloque « La victime au cœur du processus judiciaire », organisé par le Comité Justice
- Colloque de la Table de concertation en violence conjugale et en agression sexuelle de Laval
- Lancement de l'outil de rétroaction du processus judiciaire
- Journée du comité de concertation régional en exploitation sexuelle de Lanaudière
- Lancement ORRES (Outil de références régional en exploitation sexuelle)
- Lancement du tribunal spécialisé

La violence et moi...

Groupe d'information et de sensibilisation à la violence conjugale et familiale et à ses impacts

Depuis 2017-2018, le CAVAC de Lanaudière s'implique dans les ateliers de sensibilisation « La violence et moi », offerts par l'organisme Au Cœur de l'Il. L'objectif de ce programme est de sensibiliser les participants à la violence conjugale et familiale et à ses nombreux impacts. Ces ateliers sont animés par une intervenante de l'organisme au Cœur de l'Il et trois organismes partenaires. Le Centre jeunesse de Lanaudière aborde l'impact sur les enfants, le Centre communautaire juridique Laurentides-Lanaudière traite des aspects judiciaires et le CAVAC de Lanaudière présente les différentes répercussions vécues par les personnes victimes et leurs proches. Pour l'année 2025-2026, six ateliers ont eu lieu.

Au cours de l'année 2025-2026, 32 hommes ont participé aux ateliers, comparativement à 41 l'an passé. Parmi eux, cinq ont pris l'initiative de contacter l'organisme Au Cœur de l'Il pour entamer une démarche personnelle. De ceux-ci, deux ont participé à des rencontres de groupe dans le programme Violence conjugale et familiale.

Madame Geneviève Richard, intervenante au CAVAC de Lanaudière, animait depuis la première année les ateliers pour la partie concernant le CAVAC. Elle a annoncé au début de la dernière année financière qu'elle mettrait fin à son implication dans l'animation. Les nouvelles modalités, soit six rencontres annuelles au lieu des trois au départ du projet, ont motivé sa décision de laisser sa place à une autre personne de l'équipe. Madame Bianca Venne a accepté de relever le défi afin que l'implication du CAVAC de Lanaudière se poursuive. Elle saura sans aucun doute maintenir cette collaboration continue et cruciale pour offrir un soutien constant et adapté aux besoins des participants et pour promouvoir un environnement de changement positif.

Opération nationale concertée

Dans le cadre des 12 jours d'action contre les violences faites aux femmes



À cette occasion, deux de nos agentes d'intervention, mesdames Joëlle Larose et Valérie D'Amours, ont participé à cette initiative en distribuant des dépliants portant sur les services offerts, contribuant ainsi à faire connaître les ressources d'aide disponibles, à sensibiliser le public et à encourager les personnes concernées, ainsi que leurs proches, à demander du soutien au besoin.

Cette activité a permis d'envoyer un message fort de mobilisation des acteurs contre la violence entre partenaires intimes.

Le 26 novembre 2025, dans le cadre des 12 jours d'action contre les violences faites aux femmes et aux filles, une opération nationale concertée a été réalisée en collaboration avec divers partenaires de la région de Lanaudière. Initiée par le Service de police intermunicipal de Terrebonne/Sainte-Anne-des-Plaines/Bois-des-Filion, cette activité visait à informer et sensibiliser la population à la problématique de la violence conjugale par une présence terrain auprès des usagers de la route.



Tables de concertation et comités de travail

Le CAVAC de Lanaudière collabore activement à plusieurs travaux issus de différentes tables de concertation, comités de travail régionaux et du Réseau des CAVAC. Nous travaillons également en partenariat avec diverses autres ressources.

Tables de concertation

- Table intersectorielle en matière de violence sexuelle de Lanaudière
- Table de concertation en violence conjugale de Lanaudière
- Table socio-judiciaire sur la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents
- Table de concertation en matière de justice - Manawan

Comités de travail régionaux

- Comité Alerte Lanaudière
- Comité de coordination Alerte Lanaudière
- Comité des Centres désignés pour les victimes d'agression sexuelle
- Comité de coordination de la Table intersectorielle en matière violence sexuelle de Lanaudière
- Comité Justice en violence sexuelle et violence conjugale
- Comité CRESL (comité régional en exploitation sexuelle de Lanaudière)
- Comité ORRES (outil de références régional en exploitation sexuelle)
- Comité communauté autochtone en violence conjugale
- Conseil d'administration de la Table en violence conjugale de Lanaudière
- Comité de liaison-Cour du Québec-Chambre criminelle et pénale
- Comité aviseur PAJ-SM
- Comité de coordination PMRG

Comités du Réseau des CAVAC

- Comité de coordination du Réseau
- Comité Programme d'adaptabilité et justice réparatrice
- Comité des Tribunaux spécialisés
- Comité aviseur des Tribunaux spécialisés
- Comité des services professionnels
- Communauté de pratiques ALIVS
- Communauté de pratiques PTE
- Communauté de pratiques auprès de la clientèle autochtone

Comités de travail en partenariat

- Atelier de reprise de pouvoir IVAC et explication du processus judiciaire avec le CALACS La Chrysalide
- Rencontres avec l'équipe des ÉDIES et les deux CALACS régionaux (Lueur d'Espoir et La Chrysalide)
- Collaboration avec le Centre d'amitié autochtone de Lanaudière (CAAL) et le DPCP pour l'implantation du PMRG-AU
- Comité décès par actes criminels
- Comité Atelier « La violence et moi » en partenariat avec Au Cœur de l'Il

Des comités sont également formés à l'interne par les employés et les membres du conseil d'administration, toujours dans l'optique d'une amélioration continue de nos services et nos pratiques.

Comités de travail du CAVAC

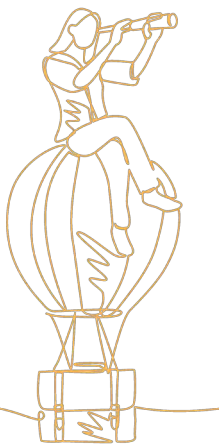
- Comité de gestion
- Comité promotion des services
- Comité d'amélioration des pratiques (CAP)
- Comité Programme Témoin Enfant (PTE)
- Comité de rédaction du rapport annuel
- Comité d'amélioration des pratiques en référence policière
- Comité des Super-utilisateurs du SCAVAC
- Comité CNESST
- Comité événementiel
- Comité social

Comités du conseil d'administration

- Comité des ressources humaines
- Comité stratégique



Développement des compétences



Soucieux d'offrir des services de qualité à sa clientèle, le CAVAC de Lanaudière propose à son personnel des formations continues, tout au long de l'année. Il offre également des occasions d'assister à des séances d'information et à des supervisions cliniques, permettant ainsi aux membres de l'équipe de perfectionner leurs compétences et d'acquérir de nouvelles connaissances.

En 2025-2026, l'équipe a bénéficié de six supervisions cliniques externes, lesquelles ont été chapeautées par monsieur Alain Janelle, Ph. D., spécialiste des thérapies cognitives et comportementales visant notamment la dépression, l'anxiété et les troubles de la personnalité. Par ailleurs, les membres de l'équipe ont pu compter sur leurs responsables cliniques, mesdames Cynthia Brière et Geneviève Morin, pour de la supervision, tant individuelle que de groupe.

Enfin, dans le cadre des rencontres annuelles d'appréciation de la contribution, des objectifs de développement professionnel à court et moyen terme sont établis. À la suite de ces rencontres, des suivis trimestriels sont offerts avec la conseillère en gestion permettant d'évaluer l'évolution de ces objectifs.

- « Éthique et déontologie en criminologie », par l'Ordre professionnel des criminologues du Québec
- « Socialisation des hommes et santé mentale : enjeux et stratégies d'intervention », par monsieur Jean-Martin Deslauriers, Ph. D., travailleur social et professeur à l'Université d'Ottawa
- « Gérer efficacement les comportements agressifs ou vulnérables », par madame Kelly Cadet, coach professionnelle certifiée spécialiste NOVA de la formation continue des services aux entreprises et International (FCSEI) du CEGEP de Saint-Jérôme
- « Intervention auprès des proches d'enfants victimes de violence sexuelle », par la Fondation Marie-Vincent
- « Prévenir les homicides intrafamiliaux en contexte de violence conjugale », par mesdames Christine Drouin, M. Sc. en criminologie et professeure de recherche à l'UQAM et Kathleen Grenon, coordonnatrice d'Alerte Lanaudière
- « Trouble de stress post-traumatique : reconnaître, comprendre et intervenir », par madame Évelyne Donnini, M. Ps.
- « Prévention et intervention en exploitation sexuelle », par les Formations d'interventions concertées en exploitation sexuelle de Lanaudière (FISCEL)
- « Trauma complexe », par Natacha Godbout, Ph. D.
- « Déverrouiller le potentiel de Teams » et « Exploration de l'environnement 365 », par la firme Synergitik
- « Formation Super-utilisateurs SharePoint », par la firme Synergitik
- « Formation sur la tenue de dossier », par l'Ordre professionnel des criminologues du Québec
- « Formation entente-multisectorielle », par la Direction de la protection de la jeunesse, Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière (CISSS)
- « Étranglement en contexte de violence conjugale », par le Ministère de la Justice du Québec
- « Estimation et gestion du risque homicide », par le CISSS
- « Susciter l'espoir et estimer le danger », par le Centre de prévention suicide de Lanaudière
- « Sensibilisation à la clientèle vétérane et présentation de l'organisme », par l'organisme Le Sentier
- « Séance d'information sur les fraudes amoureuses », par le Ministère de la Justice du Québec
- « Séance d'information sur la Loi visant à contrer le partage sans consentement d'images intimes », par le Ministère de la Justice du Québec
- « Séance d'information sur la fraude informatique », par le Ministère de la justice du Québec
- « Formation sur les violences justifiées au nom de l'honneur (VJH) », par le Réseau d'action pour l'égalité des femmes immigrées et racisées du Québec (RAFIQ)
- « Formation Programme Enfants Témoins (PTE) », par le Réseau des CAVAC
- « Comportements sexuels problématiques chez les enfants », par la fondation Marie-Vincent
- « Survivre à l'impossible : les multiples visages de l'adaptation traumatique chez les jeunes », par Dre Delphine Collin-Vézina et l'Institut universitaire Jeunes en difficulté



Priorités 2026-2027

Les priorités



Lors d'une rencontre, en début d'année, le conseil d'administration a adopté les priorités à réaliser pour 2026-2027. Voici donc les réalisations qui seront mises de l'avant dans la prochaine année :

Implanter le tribunal spécialisé et intégrer ce nouveau volet aux **services**

Au cours de la prochaine année, une priorité centrale sera consacrée à l'implantation du tribunal spécialisé et à l'intégration de ce nouveau volet au sein de l'offre de services du CAVAC.

Cette démarche visera à assurer un arrimage cohérent avec les pratiques existantes, tout en renforçant la continuité des services offerts aux victimes. Une attention particulière sera portée à la coordination avec les partenaires, notamment le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), afin de soutenir des trajectoires adaptées et sécurisantes pour les personnes accompagnées.

Participer activement à l'élaboration et à l'amélioration des services aux personnes victimes, en partenariat avec le milieu

Le CAVAC poursuivra son implication soutenue auprès de ses partenaires locaux, dans le cadre de l'intégration de services, afin de contribuer à l'élaboration et à l'amélioration continue des services destinés aux personnes victimes.

Dans une perspective de collaboration, cette priorité vise à renforcer la cohérence des interventions, à mieux répondre aux besoins du territoire et à adapter les pratiques aux réalités vécues par les clientèles. L'organisation contribuera ainsi aux espaces de concertation et aux initiatives visant une offre de services plus intégrée et complémentaire.

Consolider les pratiques organisationnelles et soutenir l'évolution des compétences

Dans un contexte de transformation des services, notamment lié à l'implantation du tribunal spécialisé, l'organisation portera une attention particulière à l'adaptation de ses pratiques et au développement des compétences du personnel.

Cette priorité vise à soutenir la qualité et la cohérence des interventions, en assurant un accompagnement adéquat des équipes, en favorisant le transfert des connaissances et en consolidant les outils et les façons de faire.

Au-delà de ces priorités, le CAVAC de Lanaudière poursuivra également la réalisation de plusieurs autres projets au cours de l'année à venir.





Région de Lanaudière

450.755.6127

1.888.755.6127

Télécopieur : 450.755.6069

info@cavaclanaudiere.com

<https://www.youtube.com/watch?v=nDupRsXNj6o>

Réseau provincial

1.866.LE.CAVAC

1.866.532.2822

www.cavac.qc.ca

<https://www.facebook.com/reseaudescavac/>

Justice

Québec

